



[www.Schuman2030.eu](http://www.Schuman2030.eu)

Working Paper 1  
Direct democracy in Switzerland



# Projet Schuman2030

## Document de travail 1

### La démocratie directe en Suisse

**Statut :** En cours de réalisation

**Abstrait:**

Ce document de travail examine en profondeur le fonctionnement de la démocratie directe en Suisse et le compare à celui de la Belgique, deux pays dotés d'une démocratie consensuelle. On observe toutefois une approche très différente. La Belgique utilise un système vertical assez rigide, fondé sur le compromis, avec des compétences et une fiscalité qui se chevauchent, les partis politiques dictant les lois. En Suisse, le pouvoir est partagé entre les partis politiques et des compromis sont trouvés afin de garantir la stabilité et l'approbation de tous les citoyens. Le dernier mot revient aux citoyens, qui peuvent proposer de nouvelles lois ou abroger toute loi par référendum. Ce dernier mécanisme assure une grande efficacité et une forte responsabilisation, même si les changements sont plus lents à se concrétiser.

**Note:**

Ce travail est en cours. À mesure que nous recueillons des commentaires, que des arguments sont soulevés et que de nouvelles données sont découvertes, le projet évoluera. Enfin, il appartiendra aux parlements nationaux et européens de mettre en œuvre un cadre concret pour 2030.

Cette publication est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d' Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

Vous êtes libre de :

**Partage** : copiez et redistribuez le contenu sur tout support et dans tout format.

**Adapter** : remixez, transformer et développer le matériel

Le concédant ne peut révoquer ces libertés si vous respectez les termes de la licence.

Aux conditions suivantes :

**Attribution**: Vous devez mentionner l'auteur, fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de toute manière raisonnable, mais sans suggérer que le concédant vous approuve ou approuve votre utilisation.

**Usage non commercial**. Vous ne pouvez pas utiliser ce matériel à des fins commerciales.

**Partage à l'identique**. Si vous remixez, transformez ou créez à partir de ce contenu, vous devez diffuser vos contributions sous la même licence que l'original.

**Aucune restriction supplémentaire**. Vous ne pouvez pas appliquer de conditions juridiques ou de mesures technologiques qui empêchent légalement autrui d'exercer les droits que la licence lui confère.

Avis :

Vous n'êtes pas tenu de respecter la licence pour les éléments du matériel qui appartiennent au domaine public ou lorsque votre utilisation est autorisée par une exception ou une limitation applicable.

Aucune garantie n'est fournie. La licence peut ne pas vous accorder toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation que vous envisagez. Par exemple, d'autres droits, tels que les droits à l'image, au respect de la vie privée ou les droits moraux, peuvent limiter votre utilisation du contenu.

Ce document a été préparé avec l'aide des assistantes IA Monica, Gemini et Euria.

# 1 Résumés

## 1.1 Introduction

Le système de démocratie directe suisse est unique. Entourée d'États européens pratiquant la démocratie représentative, la Suisse, pays prospère et jouit d'une paix durable depuis plus de 150 ans. Pourtant, son **système de démocratie directe** reste méconnu, souvent uniquement pour ses référendums. Ce document de travail propose une analyse plus approfondie. Saviez-vous, par exemple, que son gouvernement représente environ 80 % des citoyens ? Il compte des ministres issus de tous les grands partis, même s'ils appartiennent à des sphères politiques opposées. Leur mission est de trouver la meilleure voie pour tous les citoyens, ou du moins pour une large majorité d'entre eux. De ce fait, il n'existe pas de véritable opposition politique comme dans d'autres pays. Le référendum donne le dernier mot aux citoyens. La Suisse compte 26 cantons très différents les uns des autres, chacun doté de sa propre constitution. Jusqu'à quatre langues y sont parlées. Et pourtant, la cohésion sociale y est très forte.

La Suisse possède ce que l'on peut appeler une **démocratie de consensus, tandis que d'autres pays connaissent une démocratie** dite de conflit. La Suisse applique un **principe de subsidiarité des compétences ascendante**, contrairement à d'autres pays qui privilégiennent un système hiérarchique descendant, souvent caractérisé par des compétences qui se chevauchent. Ce document de travail explore différents aspects de ce système et ses implications pratiques.

## 1.2 Le rôle des partis politiques en Suisse

En Suisse, démocratie semi-directe, les partis politiques occupent une position unique et quelque peu paradoxale. Contrairement aux systèmes purement représentatifs (comme les États-Unis ou le Royaume-Uni) où les partis détiennent le pouvoir, en Suisse, les partis partagent le pouvoir avec les citoyens.

Bien que le peuple suisse détienne le droit de veto ultime par le biais des référendums, les partis politiques constituent la force organisationnelle qui permet au système de fonctionner. Leurs rôles comprennent :

- **Lancement d'initiatives et de référendums** : Bien que tout citoyen puisse techniquement lancer une initiative, les partis politiques en sont les organisateurs les plus fréquents. Ils disposent des financements, des réseaux de membres et de l'infrastructure nécessaires pour recueillir les signatures requises (100 000 pour une initiative ; 50 000 pour un référendum).
- **Formation de l'opinion politique** : Avant chaque élection nationale (généralement quatre fois par an), les partis publient des « recommandations de vote » officielles. Cela aide les citoyens à s'y retrouver dans des lois techniques complexes en alignant leur vote sur l'idéologie générale d'un parti.
- **Phase préparlementaire** : Afin d'éviter que leurs lois ne soient contestées ultérieurement par référendum facultatif, les partis au pouvoir recherchent souvent un consensus dès la phase d'élaboration. Ils invitent les groupes d'intérêt et les partis d'opposition à exprimer leurs préoccupations dès le début du processus, appelé *Vernehmlassung*.
- **Recrutement** : Les partis restent le principal vecteur de recrutement et de formation des personnes qui siègent à l'Assemblée fédérale (Parlement) et au Conseil fédéral (le cabinet exécutif).

**Les partis politiques suisses renforcent-ils la démocratie ?** Cette relation est à double tranchant. Il existe des arguments convaincants expliquant comment ils renforcent le système, mais aussi comment ils peuvent le complexifier.

Comment ils renforcent la démocratie	Comment ils pourraient l'« affaiblir »
<b>Stabilité</b> : En participant à la « Formule Magique » (un cabinet unique fondé sur le consensus et piloté par les partis), les plus grands partis garantissent que la majeure partie de la population est représentée au gouvernement.	<b>Opacité</b> : Le financement des partis politiques suisses est notoirement moins transparent que dans d'autres pays européens, ce qui suscite des inquiétudes quant à l'influence de l'argent occulte sur les votes populaires.
<b>Éducation</b> : Les partis décomposent les questions politiques complexes en programmes plus faciles à comprendre, ce qui permet au citoyen moyen de participer plus facilement aux quatre votes annuels.	<b>Polarisation</b> : Ces dernières années, des partis (notamment d'extrême droite et d'extrême gauche) ont utilisé la démocratie directe pour lancer des initiatives de « politique identitaire » susceptibles de créer des frictions sociales.
<b>Responsabilité</b> : La menace d'un référendum organisé par un parti permet de contrôler le gouvernement et de s'assurer qu'il n'adopte pas de lois trop éloignées de l'opinion publique.	<b>Professionnalisation</b> : Les critiques affirment que les « initiatives populaires » sont de plus en plus des « initiatives de parti », ce qui transfère le pouvoir des citoyens de base vers des machines politiques professionnelles.

**Conclusion :** La plupart des politologues estiment que les partis renforcent la démocratie suisse en servant de lien entre l'État et le peuple. Sans eux, la charge logistique de la démocratie directe – collecte de signatures et explication des lois – serait trop lourde à assumer pour les citoyens. Toutefois, leur pouvoir est strictement limité : un parti suisse peut remporter une élection, mais perdre un référendum sur sa mesure phare la semaine suivante.

#### Références :

1. Swissinfo.ch. Le système politique suisse.
2. Des références supplémentaires pourront être ajoutées pour étayer certaines affirmations après des recherches complémentaires.

### 1.3 Démocratie par consensus contre démocratie par conflit

Les politologues suisses qualifient leur pays de « démocratie consociative » (« Konkordanzdemokratie ») plutôt que de « démocratie majoritaire ». Dans la plupart des systèmes représentatifs (comme les États-Unis, le Royaume-Uni ou la France), l'objectif est d'obtenir 51 % des voix en ignorant les 49 % restants. Ces 49 % forment l'« opposition », mais, sauf rares exceptions, ils sont pratiquement impuissants jusqu'aux prochaines élections. En Suisse, l'objectif est d'inclure le plus grand nombre de personnes possible afin que personne n'ait de raison de renverser le système par référendum.

#### Références :

1. Bogaards, Matthijs. (2017). Régimes politiques comparés : consensus et démocratie majoritaire. Oxford Research Encyclopedia of Politics. [Lien](#)

2. Lijphart, Arend. (1999). Modèles de démocratie : formes de gouvernement et performance dans trente-six pays. Yale University Press.

## 1.4 Résumé : Similitudes et différences entre la Suisse et la Belgique

La Suisse et la Belgique, deux petits pays européens à la fois diversifiés et fascinants, présentent des contrastes intéressants dans leurs structures politiques et institutionnelles, notamment dans leur gestion de la diversité linguistique, culturelle et régionale. Bien que toutes deux soient des « démocraties consociatives » conçues pour intégrer l'hétérogénéité, leurs approches diffèrent fondamentalement. La Suisse privilégie un modèle ascendant et agrégatif, tandis que la Belgique opte pour une fédération descendante et centrifuge.

### 1. Gouvernance ascendante vs. gouvernance descendante

Le système fédéral belge est caractérisé par des blocages fréquents, conséquences de réformes ayant partiellement décentralisé les pouvoirs au profit des régions, mais ayant maintenu le gouvernement fédéral dominant, notamment en matière fiscale. En Belgique, le pouvoir émane des élites des partis et se poursuit jusqu'au Parlement, les citoyens n'ayant qu'une influence limitée après les élections. À l'inverse, le système suisse confère directement le pouvoir aux citoyens par le biais de référendums, leur permettant de contester les décisions parlementaires à tout moment. Cette approche ascendante signifie que les dirigeants des partis suisses ne peuvent imposer d'accords impopulaires, car les citoyens peuvent y opposer leur veto.

### 2. Barrières linguistiques et clivages politiques

En Belgique, la vie politique est cloisonnée selon des critères linguistiques. Les électeurs flamands et wallons sont cantonnés à leurs partis respectifs, ce qui limite considérablement les possibilités de dialogue politique. La Suisse, en revanche, présente des clivages transversaux : les citoyens votent sur des enjeux plutôt que sur des identités, ce qui favorise les alliances qui transcendent les barrières linguistiques. Les référendums suisses encouragent un vote axé sur les enjeux.

### 3. Fédéralisme provincial et simplicité administrative

En Belgique, le chevauchement des pouvoirs régionaux et communautaires engendre une complexité et des tensions entre le Nord et le Sud. Les réformateurs proposent un modèle inspiré du modèle suisse, accordant aux provinces (semblables aux cantons) une souveraineté claire sur les affaires locales, favorisant ainsi les alliances multipolaires et l'expérimentation participative.

### 4. Référendums : tabou ou soupape de sécurité ?

L'aversion de la Belgique pour les référendums remonte à la « Question royale » de 1950, qui a exacerbé les clivages linguistiques et failli déclencher une guerre civile. Depuis, les référendums sont perçus comme dangereux. La Suisse, en revanche, les considère comme des soupapes de sécurité essentielles pour canaliser la frustration populaire et prévenir les troubles en enchaînant les contestations par le biais de processus démocratiques.

### 5. Frontières linguistiques et gouvernance communautaire

Les frontières linguistiques de la Belgique reflètent des clivages historiques et économiques, Bruxelles constituant une région multilingue unique, enlisée dans des blocages administratifs. En Suisse, certains cantons sont bilingues ou trilingues, laissant aux communes le soin de choisir leur langue administrative. Les frontières linguistiques suisses sont fixes, les nouveaux arrivants s'adaptant localement, ce qui prévient les tensions expansionnistes observées à Bruxelles.

### 6. Direction exécutive et inclusion des minorités

Les cantons suisses garantissent la représentation des minorités au sein des instances exécutives, assurant ainsi un équilibre linguistique. La Belgique est confrontée à des

problématiques identitaires à Bruxelles, où le chevauchement des pouvoirs et le système de vote partisan accentuent les divisions. L'adoption d'un modèle cantonal à la suisse pourrait unifier l'administration et promouvoir un vote axé sur les enjeux.

### **7. Pourquoi le modèle suisse réussit-il ?**

En Suisse, la démocratie directe permet aux citoyens d'exprimer des identités plurielles au-delà des barrières linguistiques, atténuant ainsi les tensions linguistiques. Les réformateurs belges proposent de commencer par des référendums locaux pour instaurer progressivement la démocratie directe.

### **8. Attribution des compétences : Filiales opposées**

La Suisse délègue des pouvoirs des communes aux cantons, puis au niveau fédéral (principe de subsidiarité ascendante). La Belgique, anciennement unitaire, décentralise des pouvoirs vers le bas, visant des compétences exclusives pour éviter les conflits linguistiques, mais créant souvent des chevauchements de juridictions.

### **9. Rupture structurelle**

Le modèle suisse, dit « poupées russes », superpose confédération, cantons et communes, chacun ayant des responsabilités distinctes. Le modèle belge, dit « patchwork », combine gouvernements fédéral, régionaux et communautaires, ce qui engendre souvent des chevauchements et complexifie la gouvernance.

### **10. Référendum suisse sur la division du canton du Jura**

Le référendum suisse sur la division du canton du Jura est un exemple notable de la démocratie directe en Suisse et de sa gestion pacifique des différences linguistiques et régionales. En Belgique, les conflits linguistiques Nord-Sud, mêlés à des cultures politiques opposées, perdurent depuis des décennies.

## **Conclusion**

La démocratie directe suisse, l'administration territoriale claire et le principe de subsidiarité ascendant favorisent la stabilité et la coopération entre les différentes communautés. Le modèle belge, vertical et fondé sur les compétences, souffre de blocages et de divisions linguistiques. L'adoption d'éléments du modèle suisse, tels que les référendums locaux et l'autonomie provinciale, pourrait aider la Belgique à relever ses défis persistants.

## **Références :**

1. **Lijphart , A. (2025) : Modèles de démocratie .** (Analyse comparative des modèles de consensus suisse et belge).
2. **Constitution fédérale suisse (Art. 3 & 42-120) :** Détaillant la répartition des tâches fédérales.
3. **Constitution belge (Art. 35 & 39) :** Détaillant la transition vers des pouvoirs régionaux exclusifs.

## **1.5 Comparaison économique entre la Suisse et la Belgique**

L'organisation d'un pays a un impact direct sur ses performances économiques et, par conséquent, sur le bien-être de ses citoyens. Nous comparons la Suisse et la Belgique sur certains points, car ce sont deux petits pays comparables. En particulier, leurs structures économiques diffèrent sensiblement. La Suisse se targue d'un secteur financier solide, d'un faible taux de chômage et d'un PIB par habitant élevé. La Belgique, bien qu'étant également un pays riche, est confrontée à une dette publique et à un taux de chômage plus élevés. L'autonomie fiscale décentralisée du système suisse permet aux cantons de se faire concurrence, créant ainsi un environnement favorable aux entreprises. À l'inverse, le système fiscal centralisé belge engendre souvent des inefficacités et une pression fiscale plus forte. La corruption y est également beaucoup plus répandue.

## **Références :**

1. Études économiques de l'OCDE : Suisse 2021. Consulté sur le site [de l'OCDE](http://www.oecd-ilibrary.org).
2. Commission européenne. (2021). Rapport de pays : Belgique. Consulté sur [ec.europa.eu](http://ec.europa.eu)

## 1.6 Le risque de dictature par une majorité cachée

L'expression « La longue marche à travers les institutions » désigne la prise de contrôle progressive d'institutions clés par des groupes motivés par l'idéologie. Bien que ce phénomène ait été observé dans plusieurs pays, le système de démocratie directe suisse offre un contrepoids unique en permettant aux citoyens d'opposer leur veto aux lois ou initiatives qu'ils jugent idéologiquement extrémistes.

### La solution suisse : le système de concordance

Le système de concordance suisse garantit la représentation de tous les principaux partis politiques au sein du gouvernement. Ce système empêche toute domination d'un parti ou d'une idéologie sur la scène politique, réduisant ainsi le risque de mainmise sur les institutions. Même la fonction de président est assurée par rotation annuelle.

### Références :

1. Kriesi , Hanspeter. (1995). La structure des opportunités politiques des nouveaux mouvements sociaux : son impact sur leur mobilisation. Dans *La politique de la contestation sociale : perspectives comparatives sur les États et les mouvements sociaux*.
2. Swissinfo.ch. Comment fonctionne le système de concordance suisse.

## 1.7 Les racines historiques ascendantes de la démocratie directe suisse

### Les racines médiévales : la « Landsgemeinde »

Les fondements de la démocratie directe suisse remontent au Moyen Âge, et plus particulièrement aux Landsgemeinde , ou assemblées publiques. Ces réunions permettaient aux citoyens de voter directement sur les questions locales, souvent à main levée. Cette tradition de participation citoyenne directe à la prise de décision a jeté les bases du système suisse de démocratie directe.

### Le XIXe siècle : Libéraux contre Démocrates

Au XIXe siècle, la Suisse a connu d'importantes transformations politiques. La lutte entre les libéraux, partisans de la démocratie représentative, et les démocrates, qui prônaient une participation citoyenne plus directe, a abouti à l'adoption de la démocratie directe comme compromis. La Constitution fédérale de 1848 qui en a résulté a établi la Suisse comme État fédéral et a introduit des éléments de démocratie directe, tels que le référendum et la protection des minorités.

### Évolution moderne

Au fil du temps, le système suisse de démocratie directe a évolué pour inclure des outils tels que le référendum facultatif, qui permet aux citoyens de contester les décisions parlementaires, et l'initiative populaire, qui leur permet de proposer des amendements constitutionnels. Ces mécanismes sont devenus essentiels à la gouvernance suisse et ont contribué au maintien de la stabilité politique au sein d'une société diverse.

### Références :

1. Church, Clive H. (2004). *La politique et le gouvernement de la Suisse*. Palgrave Macmillan.
2. Linder, Wolf. (2010). *La démocratie suisse : des solutions possibles aux conflits dans les sociétés multiculturelles*. Palgrave Macmillan.

## 1.8 Racines historiques de la démocratie représentative verticale

Les démocraties représentatives établies ont des origines très différentes de la démocratie directe suisse. Le système politique vertical actuel trouve ses racines à l'époque où un monarque central détenait le pouvoir.

### Le « syndrome monarchique » de l'État-nation

La démocratie représentative en Europe est apparue en réaction aux inefficacités et aux inégalités du pouvoir monarchique, issu d'un passé féodal où un seigneur puissant unifiait par la force des fiefs concurrents, donnant naissance aux « États-nations ». Par la suite, aux XVIIe et XVIIIe siècles, les États-nations aristocratiques ont vu émerger des systèmes parlementaires. Toutefois, le pouvoir centralisé et vertical est resté inchangé.

### L'« exception alpine » suisse

La géographie unique de la Suisse et sa structure de gouvernance décentralisée lui ont permis de se développer différemment des autres États européens. Son relief montagneux a favorisé l'émergence de petites communautés autonomes qui privilégiaient le consensus et la coopération à l'autorité hiérarchique.

### L'Union européenne : « féodalisme moderne » ?

Certains politologues affirment que l'Union européenne s'apparente à une forme de féodalisme moderne, le pouvoir étant concentré entre les mains d'une bureaucratie centralisée. Ceci contraste fortement avec le modèle suisse de gouvernance décentralisé et participatif, qui privilégie l'autonomie locale et la participation citoyenne.

### Références :

1. Linder, Wolf. (2010). *La démocratie suisse : des solutions possibles aux conflits dans les sociétés multiculturelles*. Palgrave Macmillan.
2. Church, Clive H. (2004). *La politique et le gouvernement de la Suisse*. Palgrave Macmillan.

## 1.9 L'impact de l'IA sur la politique : un pas vers l'avenir.

Les assistants IA sont sur le point de transformer profondément la vie politique en renforçant l'engagement citoyen et la transparence gouvernementale. Utilisés à bon escient, ils peuvent permettre à tous les citoyens vivant dans un monde numérique d'exercer une démocratie directe. Cependant, ils présentent également des risques, notamment la désinformation et la manipulation.

### Principales opportunités

- Amélioration de l'engagement citoyen : l'IA peut informer les électeurs sur les politiques, effectuer une vérification des faits en direct et simplifier la participation aux pétitions et la prise de contact avec les responsables.
- Amélioration de la gouvernance et de la transparence : l'IA peut rationaliser les services gouvernementaux, analyser les dépenses publiques pour les rendre compréhensibles et recueillir les commentaires des citoyens sur les politiques.
- Autonomisation des groupes marginalisés : en fournissant des outils de traduction et d'accessibilité, l'IA peut contribuer à lever les obstacles et à amplifier la voix des communautés sous-représentées.

### Principaux risques et défis

- Désinformation et propagande : l'IA peut être utilisée pour générer de la propagande sophistiquée, des deepfakes et des campagnes de désinformation ciblées.

- Biais et manipulation : les systèmes d'IA entraînés sur des données biaisées peuvent renforcer les inégalités existantes. Ils peuvent également être utilisés pour cibler les électeurs avec des messages manipulateurs.
- Vie privée et surveillance : L'utilisation de l'IA en politique soulève des inquiétudes quant à la surveillance gouvernementale et à l'érosion de la vie privée des citoyens.
- Chambres d'écho algorithmiques : les algorithmes d'IA peuvent renforcer les croyances existantes des utilisateurs, entraînant une polarisation politique accrue.

## Références

1. Chesney, R., et Citron, D. (2022). Deep Fakes : un défi imminent pour la vie privée, la démocratie et la sécurité nationale. Lawfare Institute
2. Parlement européen. (2023). L'intelligence artificielle dans la sphère politique : une étude pour le groupe d'experts sur l'avenir de la science et de la technologie. EPoS | Service de recherche du Parlement européen.
3. Kreiss, D. (2023). Le dilemme du double usage : IA, communication politique et avenir de la démocratie. Centre pour l'information, la technologie et la vie publique (CITAP), Université de Caroline du Nord à Chapel Hill.
4. Medina, A., & Tsubaki, H. (2024). L'IA au service du bien public : améliorer la gouvernance et les technologies civiques. Stanford Social Innovation Review.

## 1.10 Les récents référendums suisses illustrent son fonctionnement.

### Le référendum de 1971 sur le suffrage féminin

Ce n'est qu'en 1971 que les Suisseuses ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales, accordé par les députés masculins, faisant de la Suisse l'un des derniers pays d'Europe à l'instaurer. Ce référendum a mis en lumière la lenteur de l'évolution de la démocratie directe en Suisse, mais a également démontré la capacité du système à s'adapter aux mutations de la société sans recourir à des violences majeures.

### L'adhésion à l'EEE en 1992

En 1992, les électeurs suisses ont rejeté de justesse l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE). Ce vote a été perçu comme une victoire pour la souveraineté suisse, mais il a également eu d'importantes conséquences économiques, isolant la Suisse de certains aspects de l'intégration européenne.

### L'interdiction des minarets de 2009

En 2009, les électeurs suisses ont approuvé une interdiction controversée de la construction de nouveaux minarets. Les critiques ont dénoncé le caractère discriminatoire du référendum, tandis que les partisans ont affirmé qu'il était nécessaire à la préservation de l'identité culturelle suisse.

### L'initiative de 2014 « Contre l'immigration de masse »

En 2014, les électeurs suisses ont approuvé de justesse une initiative visant à limiter l'immigration en provenance de l'Union européenne, remettant en cause les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE. Cette décision a suscité un vif débat sur l'équilibre entre démocratie directe et obligations internationales.

### Le revenu de base universel (RBU) de 2016

Les électeurs suisses ont massivement rejeté une proposition visant à instaurer un revenu de base universel, mais le référendum a attiré l'attention du monde entier sur ce concept et ses implications potentielles pour lutter contre les inégalités de revenus et l'automatisation.

### Études de cas : Politique climatique et réforme des retraites

Les référendums suisses ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration des politiques climatiques et la réforme des retraites. Par exemple, les votes récents ont porté sur

l'équilibre entre la durabilité environnementale et la croissance économique, ainsi que sur la garantie de la viabilité à long terme du système de sécurité sociale.

### **Résumé**

Ces référendums illustrent les atouts et les défis de la démocratie directe. Si ce système permet aux citoyens de s'exprimer directement sur des questions essentielles, il peut aussi aboutir à des résultats controversés, susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales ou aux objectifs politiques à long terme.

Le recours fréquent aux référendums en Suisse constitue un rempart contre la mainmise des groupes d'intérêts particuliers ou des élites politiques sur les institutions. En donnant aux citoyens le dernier mot, le système garantit qu'aucun groupe ne puisse dominer le processus politique.

### **Références :**

1. Swissinfo.ch. Principaux référendums suisses.
2. The Guardian. (2016). Les électeurs suisses rejettent le revenu de base universel. Consulté sur [theguardian.com](http://theguardian.com)
3. BBC News. (2009). Vote suisse pour interdire les minarets. Consulté sur [bbc.com](http://bbc.com)

## **1.11 Principales conclusions**

La démocratie directe suisse offre un modèle de gouvernance unique qui privilégie la participation citoyenne, la recherche du consensus et l'autonomie locale. Bien que ce système ne soit pas exempt de défis, tels que la lenteur des processus décisionnels et le risque de référendums controversés, il a démontré une stabilité et une efficacité remarquables au cours des 150 dernières années. Face à la polarisation politique croissante et aux défis institutionnels que rencontrent l'Union européenne et d'autres nations, le modèle suisse offre de précieux enseignements sur l'importance de l'inclusion, de la subsidiarité ascendante et de l'engagement citoyen.

### **Références :**

1. Linder, Wolf. (2010). La démocratie suisse : des solutions possibles aux conflits dans les sociétés multiculturelles. Palgrave Macmillan.
2. Church, Clive H. (2004). La politique et le gouvernement de la Suisse. Palgrave Macmillan.

## 1.12 Table des matières

<b>1</b>	<b>Résumés .....</b>	<b>4</b>
1.1	Introduction.....	4
1.2	Le rôle des partis politiques en Suisse .....	4
1.3	Démocratie par consensus contre démocratie par conflit .....	5
1.4	Résumé : Similitudes et différences entre la Suisse et la Belgique .....	6
1.5	Comparaison économique entre la Suisse et la Belgique .....	7
1.6	Le risque de dictature par une majorité cachée .....	8
1.7	Les racines historiques ascendantes de la démocratie directe suisse.....	8
1.8	Racines historiques de la démocratie représentative verticale .....	9
1.9	L'impact de l'IA sur la politique : un pas vers l'avenir.....	9
1.10	Les récents référendums suisses illustrent son fonctionnement. ....	10
1.11	Principales conclusions.....	11
1.12	Table des matières .....	12
<b>2</b>	<b>Démocratie et partis politiques en Suisse .....</b>	<b>15</b>
2.1	Introduction.....	15
2.2	Le rôle des partis politiques en Suisse .....	15
2.3	Comment les partis politiques partagent-ils le pouvoir en Suisse ? .....	16
2.4	Élections, davantage axées sur les enjeux que sur les personnes .....	19
2.5	Le « quatrième » type de vote : les référendums .....	20
2.6	La formule magique ( Zauberformel ) .....	20
2.7	La « formule magique » sous pression .....	22
<b>3</b>	<b>Démocratie par consensus contre démocratie par conflit.....</b>	<b>24</b>
3.1	Principales différences .....	24
3.2	Caractéristiques distinctives du mode de vie suisse .....	26
3.3	Moins, c'est plus, mais cela demande plus de temps et de réflexion.....	27
3.4	Le compromis : .....	29
3.5	La double majorité .....	31
3.6	Différences cantonales en matière de démocratie, de performances économiques et de taux d'imposition .....	33
3.7	Conclusion .....	34
<b>4</b>	<b>Comparaison politique entre la Suisse et la Belgique.....</b>	<b>36</b>
4.1	Approche ascendante vs. approche descendante .....	36
4.2	Les frontières linguistiques sont-elles la bonne solution ? .....	38
4.3	Pourquoi le « modèle suisse » fonctionne là où la Belgique peine à s'imposer	40
4.4	Subsidiarité opposée des niveaux de compétence .....	40
4.5	Tableau comparatif des compétences .....	40

4.6	Logique institutionnelle : « subsidiarité ascendante » contre « pouvoirs exclusifs »	41
4.7	Défaillance structurelle.....	41
4.8	Référendum suisse sur la division du canton du Jura .....	42
4.9	Vue d'ensemble sous forme de carte mentale .....	44
<b>5</b>	<b>Comparaison économique entre la Suisse et la Belgique .....</b>	<b>46</b>
5.1	Différences macroéconomiques.....	46
5.2	emploi public vs. emploi privé .....	49
5.3	Le piège de l'inactivité en Belgique.....	50
5.4	Impôt sur le revenu des particuliers (personnel).....	52
5.5	Impôt sur les sociétés (Entreprises) .....	53
5.6	Taxe à la consommation (TVA / MWST) .....	53
5.7	Tableau récapitulatif de l'autonomie fiscale .....	53
5.8	Impôt sur les salaires .....	54
5.9	L'analyse de la « classe moyenne » .....	56
5.10	Impact institutionnel : Pourquoi la moyenne est plus faible.....	57
5.11	Corruption.....	57
<b>6</b>	<b>Le risque de dictature par une majorité cachée .....</b>	<b>59</b>
6.1	Le problème : « La longue marche à travers les institutions » .....	59
6.2	La solution suisse : le système de concordance.....	59
6.3	Équilibre des médias : Les conclusions de l'étude « fög » .....	59
6.4	Le « veto du peuple » face aux abus idéologiques .....	60
6.5	La démocratie directe comme « droit de veto » sur l'idéologie .....	60
6.6	Résumé et comparaison .....	60
6.7	Pourquoi c'est moins un problème en Suisse.....	61
6.8	Principales conclusions.....	62
6.9	Références clés .....	62
<b>7</b>	<b>Racines historiques de la démocratie directe suisse (modèle vertical).....</b>	<b>63</b>
7.1	Les racines médiévales : la « Landsgemeinde ».....	63
7.2	Le XIXe siècle : Libéraux contre Démocrates .....	63
7.3	Pourquoi les Suisses ont choisi la démocratie directe plutôt que la représentation	64
7.4	Pourquoi les autres pays n'ont-ils pas fait cela ?.....	64
7.5	Étapes clés de l'adoption moderne .....	64
7.6	Résumé: .....	65
<b>8</b>	<b>Racines historiques des démocraties représentatives hiérarchisées .....</b>	<b>66</b>
8.1	Le « syndrome monarchique » de l'État-nation .....	66
8.2	L'« exception alpine » suisse .....	66

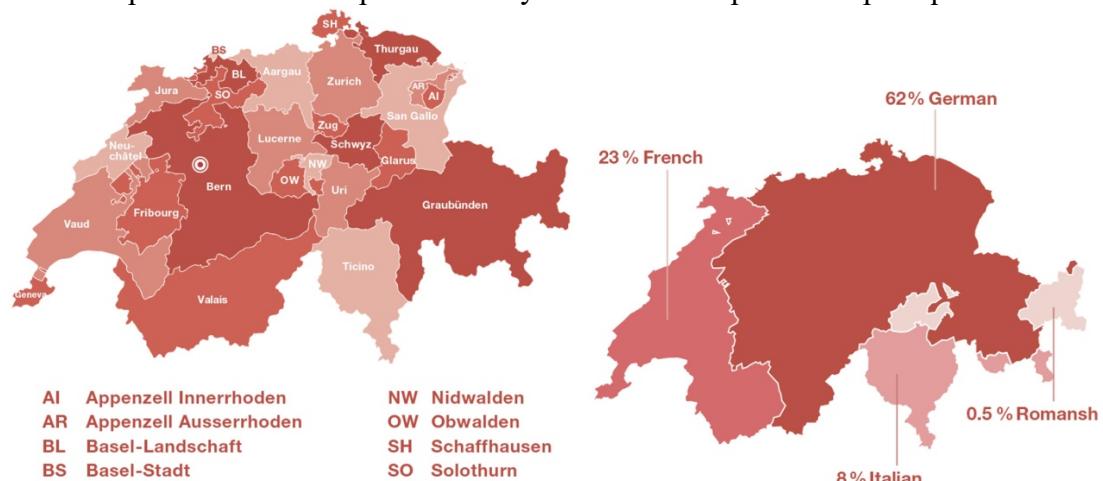
8.3	L'Union européenne : « féodalisme moderne » ? .....	67
<b>9</b>	<b>Le rôle perturbateur de la numérisation et de l'IA en politique : un pas vers l'avenir. ....</b>	<b>68</b>
9.1	Améliorer la conscience civique.....	68
9.2	Simplifier l'engagement politique.....	68
9.3	Simplifier la gouvernance.....	68
9.4	Personnaliser les campagnes politiques.....	69
9.5	Combattre (ou fomenter) la désinformation .....	69
9.6	Améliorer la transparence.....	69
9.7	Donner la parole aux voix marginalisées.....	69
9.8	Défis éthiques et réglementaires.....	69
9.9	Façonner le discours public .....	70
9.10	Analyse prédictive et gestion de crise .....	70
<b>10</b>	<b>Quelques référendums suisses illustrant son fonctionnement.....</b>	<b>71</b>
10.1	Le référendum de 1971 sur le suffrage féminin.....	71
10.2	L'adhésion à l'EEE en 1992 (le « vote des milliardaires ») .....	71
10.3	L'interdiction des minarets de 2009 .....	71
10.4	L'initiative de 2014 « Contre l'immigration de masse » .....	71
10.5	Le revenu de base universel (RBU) de 2016 .....	72
10.6	Études de cas : Politique climatique et réforme des retraites .....	72
10.7	Résumé comparatif clé .....	73
10.8	Comment ces votes empêchent la « capture institutionnelle » .....	74

## 2 Démocratie et partis politiques en Suisse

### 2.1 Introduction

Le système de démocratie directe suisse est unique. Entourée d'États européens pratiquant la démocratie représentative, la Suisse, pays prospère et jouit d'une paix durable depuis plus de 150 ans. Pourtant, son système de démocratie directe reste méconnu, souvent réduit à ses seuls référendums. Ce document de travail propose une analyse plus approfondie. Saviez-vous, par exemple, que son gouvernement représente environ 80 % des citoyens ? Il compte des ministres issus de tous les grands partis, même ceux appartenant à l'échiquier politique opposé. Leur mission est de trouver la meilleure voie pour l'ensemble des citoyens, ou du moins pour une large majorité d'entre eux. De ce fait, il n'existe pas de véritable opposition politique comme dans d'autres pays. Le référendum donne le dernier mot aux citoyens. La Suisse compte 26 cantons très différents les uns des autres, chacun doté de sa propre constitution. Jusqu'à quatre langues y sont parlées. Et pourtant, la cohésion sociale y est très forte.

La Suisse possède ce que l'on peut appeler une démocratie de consensus, tandis que d'autres pays connaissent une démocratie dite de conflit. En Suisse, la subsidiarité des compétences est ascendante, tandis que dans d'autres pays, il s'agit d'un système hiérarchique descendant, souvent caractérisé par des compétences qui se chevauchent. Ce document de travail explore différents aspects de ce système et ses implications pratiques.



### 2.2 Le rôle des partis politiques en Suisse

En Suisse, démocratie semi-directe, les partis politiques occupent une position unique et quelque peu paradoxale. Contrairement aux systèmes purement représentatifs (comme les États-Unis ou le Royaume-Uni) où les partis détiennent le pouvoir, en Suisse, les partis partagent le pouvoir décisionnel avec les citoyens.

Bien que le peuple suisse détienne le droit de veto ultime par le biais des référendums, les partis politiques constituent la force organisationnelle qui permet au système de fonctionner. Leurs rôles comprennent :

- **Lancement d'initiatives et de référendums** : Bien que tout citoyen puisse techniquement lancer une initiative, les partis politiques en sont les organisateurs les plus fréquents. Ils disposent des financements, des réseaux de membres et de l'infrastructure nécessaires pour recueillir les signatures requises (100 000 pour une initiative ; 50 000 pour un référendum).
- **Formation de l'opinion politique** : Avant chaque élection nationale (généralement quatre fois par an), les partis publient des « recommandations de vote » officielles.

Cela aide les citoyens à s'y retrouver dans des lois techniques complexes en alignant leur vote sur l'idéologie générale d'un parti.

- **Phase préparlementaire** : Afin d'éviter que leurs lois ne soient contestées ultérieurement par référendum facultatif, les partis au pouvoir recherchent souvent un consensus dès la phase d'élaboration. Ils invitent les groupes d'intérêt et les partis d'opposition à exprimer leurs préoccupations dès le début du processus, appelé *Vernehmlassung*.
- **Recrutement** : Les partis restent le principal vecteur de recrutement et de formation des personnes qui siègent à l'Assemblée fédérale (Parlement) et au Conseil fédéral (le cabinet exécutif).

### **Renforcent-ils la démocratie ?**

Cette relation est à double tranchant. Il existe des arguments convaincants expliquant comment elle renforce le système et comment elle peut le complexifier.

<b>Comment ils renforcent la démocratie</b>	<b>Comment ils pourraient l'« affaiblir »</b>
<b>Stabilité</b> : En participant à la « formule magique » (un cabinet fondé sur le consensus), les plus grands partis s'assurent que la majeure partie de la population soit représentée au gouvernement.	<b>Opacité</b> : Le financement des partis politiques suisses est notoirement moins transparent que dans d'autres pays européens, ce qui suscite des inquiétudes quant à l'influence de l'argent occulte sur les votes populaires.
<b>Éducation</b> : Les partis décomposent les questions politiques complexes en programmes plus faciles à comprendre, ce qui permet au citoyen moyen de participer plus facilement aux quatre votes annuels.	<b>Polarisation</b> : Ces dernières années, des partis (notamment d'extrême droite et d'extrême gauche) ont utilisé la démocratie directe pour lancer des initiatives de « politique identitaire » susceptibles de créer des frictions sociales.
<b>Responsabilité</b> : La menace d'un référendum organisé par un parti permet de contrôler le gouvernement et de s'assurer qu'il n'adopte pas de lois trop éloignées de l'opinion publique.	<b>Professionnalisation</b> : Les critiques affirment que les « initiatives populaires » sont de plus en plus des « initiatives de parti », ce qui transfère le pouvoir des citoyens de base vers des machines politiques professionnelles.

### **Conclusion**

La plupart des politologues affirment que les partis renforcent la démocratie suisse en servant de lien entre l'État et le peuple. Sans eux, la charge logistique de la démocratie directe, comme la collecte de signatures et l'explication des lois, serait trop lourde à assumer pour les citoyens. Cependant, leur pouvoir est strictement limité : un parti suisse peut remporter une élection, mais perdre un référendum sur sa mesure phare la semaine suivante.

## **2.3 Comment les partis politiques partagent-ils le pouvoir en Suisse ?**

Le paysage politique suisse est défini par sa « **formule magique** » ( **Zauberformel** ), un accord tacite selon lequel les quatre principaux partis se partagent le gouvernement (le

Conseil fédéral). Ceci garantit qu'environ 80 % de l'électorat est toujours représenté au sein du gouvernement, même si les élections révèlent une évolution des préférences des citoyens. La vie politique suisse reflète un objectif de stabilité partagée à long terme.

Voici un aperçu des principaux acteurs politiques en 2025 et de leurs positions habituelles dans le contexte de la démocratie directe :

#### 1. SVP / UDC (Parti populaire suisse)

- Position : National-conservatrice, populiste de droite.
- Points clés : Neutralité stricte, opposition à l'intégration européenne et politiques d'immigration très restrictives.
- Rôle dans les référendums : Ce sont eux qui ont le plus souvent recours à l'« initiative populaire ». Ils organisent souvent des votes pour contourner un parlement qu'ils jugent trop « libéral » ou « internationaliste ».
- Exemples récents : Ils ont notamment milité pour l'interdiction des minarets, l'« interdiction du voile intégral » et des initiatives visant à privilégier les travailleurs suisses par rapport aux migrants de l'UE.

#### 2. SP / PS (Parti social-démocrate)

- Position : Centre-gauche, favorable à l'État-providence.
- Enjeux clés : sécurité sociale, égalité des sexes, protection de l'environnement et renforcement des liens avec l'UE.
- Rôle dans les référendums : Le SP utilise souvent le référendum facultatif pour bloquer les réformes économiques « bourgeoises » (de droite), telles que les réductions d'impôt sur les sociétés ou les augmentations de l'âge de la retraite.
- Exemples récents : Ils ont récemment défendu l'initiative en faveur d'un versement de pension « un treizième mois » (qui a été approuvée par le peuple en 2024).

#### 3. FDP / PLR (Les Libéraux)

- Position : Centre-droite, libérale classique.
- Enjeux clés : liberté économique, intervention minimale de l'État et secteur financier suisse solide.
- Rôle dans les référendums : En tant que « parti de l'économie », ils se retrouvent généralement à défendre la législation gouvernementale contre les attaques de la gauche (questions sociales) ou de l'extrême droite (questions de souveraineté).
- Exemples récents : Ils sont de fervents défenseurs des accords commerciaux bilatéraux et des projets de transformation numérique, comme l'identité électronique nationale.

#### 4. Die Mitte / Le Centre (Le Centre)

- Position : Centriste, d'origine démocrate-chrétienne.
- Enjeux clés : valeurs familiales, cohésion sociale et politique de compromis.
- Rôle dans les référendums : Ils sont souvent les faiseurs de rois. Comme les électeurs suisses sont fréquemment divisés entre la gauche (PS) et la droite (UDC/PLU), le camp que rejoint le Centre remporte presque toujours le vote populaire.

- Exemples récents : Ils ont joué un rôle déterminant dans la réforme du système de santé et dans l'équilibrage des réformes des retraites afin de les rendre « à l'épreuve du vote ».

## 5. Les Verts et les Libéraux Verts (GLP)

- Composé de deux groupes, l'un de gauche et l'autre de centre.
- Position : Écologiste. Les « Verts » sont de gauche, tandis que les « Libériques Verts » associent l'écologie à des politiques favorables au marché.
- Rôle dans les référendums : Ils se concentrent principalement sur les initiatives liées au climat. Même en cas de défaite, ils parviennent souvent à contraindre le gouvernement à élaborer une contre-proposition plus écologique que la loi initiale.

### Résumé du pouvoir des partis en 2025

Faire la fête	Part des voix / sièges au Conseil national	Idéologie	Sièges au Conseil fédéral (sur 7 au total)	Objectif principal en termes de votes
<b>Représentés au Conseil fédéral : 74,6 %</b>				
<b>SVP</b>	27,9 % 62 places	De droite Conservateur	2	Protéger la souveraineté
<b>SP</b>	18,3% 41 places	De gauche Base sociale	2	Renforcer la sécurité sociale
<b>FDP</b>	14,3 % 28 places	Centre-droite Pro-entreprises	2	Renforcement de l'économie
<b>Die Mitte</b>	14,1 % 29 places	Démocrate chrétien du centre	1	Trouver un terrain d'entente
<b>Non représenté au Conseil fédéral</b>				
<b>Légumes verts</b>	9,8% 23 places	De gauche écologiste		
<b>GLP (Libériques Verts)</b>	7,6% 10 places	Centriste Libéral-Vert		

Une particularité suisse : il est fréquent qu'un parti compte un ministre au sein du gouvernement qui soutient officiellement une loi, tandis que ses membres, sur la scène publique, militent activement pour un référendum visant à abroger cette même loi. Cette double approche permet de maintenir la distinction entre le gouvernement et les partis. Voir également « La formule magique ».

## 2.4 Élections, davantage axées sur les enjeux que sur les personnes

Le système politique suisse est une **démocratie semi-directe** structurée en trois niveaux distincts : fédéral, cantonal et communal. De ce fait, les citoyens suisses sont parmi les peuples les plus consultés au monde, votant généralement environ quatre fois par an sur diverses questions.

### 1. Niveau fédéral (national)

Au niveau fédéral, les élections législatives ont lieu tous les quatre ans. Le pouvoir exécutif est élu au suffrage indirect.

#### Légitif : L'Assemblée fédérale

- **Conseil national** (Chambre basse) : Comporte 200 sièges répartis entre les 26 cantons en fonction de la population.
- **Conseil des États** (Chambre haute) : Il est composé de 46 membres représentant les cantons. La plupart des cantons disposent de deux sièges, tandis que six anciens demi-cantons en possèdent un.

#### Exécutif : Le Conseil fédéral

- **Remarque** : Les citoyens n'élisent ni le président ni le gouvernement. C'est l'Assemblée fédérale qui élit les sept membres du Conseil fédéral (le gouvernement). La **présidence est ensuite assurée à tour de rôle** par l'un de ces sept membres chaque année.

### 2. Niveau cantonal (État)

Chacun des 26 cantons est un **État souverain** doté de sa propre constitution et de son propre gouvernement. Bien que la fréquence des élections varie selon les cantons, la plupart organisent des élections tous les quatre ou cinq ans.

- **Pouvoir législatif : Parlement cantonal**
  - Les électeurs élisent des représentants à leurs parlements cantonaux respectifs (les noms varient, par exemple, Grand Conseil, Kantonsrat ou Landrat ).
- **Exécutif : Gouvernement cantonal**
  - Contrairement au niveau fédéral, le Conseil exécutif (généralement composé de 5 ou 7 membres) est habituellement élu directement par le peuple dans la plupart des cantons.
- **Judiciaire** : Dans certains cantons, les citoyens élisent également les juges des tribunaux cantonaux.

### 3. Niveau communal (local)

La Suisse compte plus de 2 000 communes. La fréquence de ces élections est fixée par la loi cantonale, mais elles ont généralement lieu tous les quatre ans.

- **Légitif** : Assemblée communale ou Parlement
  - Dans les grandes villes, les électeurs élisent un Parlement communal.
  - Dans les petits villages, il n'y a pas de parlement élu ; à la place, tous les citoyens éligibles se réunissent en assemblée communale pour voter directement les lois locales.
- **Exécutif** : Conseil communal

- Les électeurs élisent directement le corps exécutif et souvent le maire (souvent appelé Syndic ou Gemeindepräsident ).

## 2.5 Le « quatrième » type de vote : les référendums

Il est important de noter que les citoyens suisses votent plus souvent sur des enjeux que sur des personnes. Dans le cadre du système de démocratie directe, les citoyens se rendent aux urnes environ tous les trimestres pour voter sur :

- Référendums obligatoires : Modifications de la Constitution.
- Référendums facultatifs : contestations des lois votées par le Parlement.
- Initiatives populaires : Nouvelles lois proposées par les citoyens (nécessitant 100 000 signatures).

## 2.6 La formule magique ( Zauberformel )

La Formule magique ( Zauberformel ) est l'un des arrangements politiques les plus singuliers au monde. Il ne s'agit pas d'une loi inscrite dans la Constitution, mais plutôt d'un accord tacite qui régit la Suisse depuis 1959.

Il s'agit essentiellement d'une grande coalition permanente où les vainqueurs et les perdants des élections acceptent de partager le pouvoir plutôt que de se battre pour l'obtenir.

### 1. L'arithmétique de la puissance

La formule détermine la répartition des sept sièges du Conseil fédéral (chef d'État collectif) entre les quatre principaux partis. Pendant des décennies (1959-2003), ce ratio est resté immuable : 2:2:2:1.

- 2 sièges : FDP (Libéraux)
- 2 sièges : CVP (maintenant The Centre)
- 2 sièges : SP (Sociaux-démocrates)
- 1 siège : SVP (Parti du peuple)

Le Parti socialiste démocrate (PSD) étant devenu le parti le plus important, la formule a été mise à jour en 2003. En 2025, la répartition « magique » était la suivante :

(SVP) : 2 (SP) : 2 (FDP) : 2 (Le Centre) : 1

Il convient de noter que, suite à l'augmentation des scores électoraux des partis verts ces dernières années, un débat a été entamé pour leur attribuer également un siège, mais cette proposition n'a pas été acceptée.

### 2. Pourquoi est-ce « magique » ?

On l'appelle « magique » car elle instaure un système de **concordance**. Dans la plupart des pays, le gouvernement est composé d'une majorité (**plus de 50 %**) qui gouverne une minorité (moins de 50 %). En Suisse, le **gouvernement représente près de 80 % des électeurs**.

**Absence de parti d'opposition** : Il n'existe pas d'« opposition » unique au sens traditionnel du terme. Les principaux partis sont tous simultanément au pouvoir et dans l'opposition. Leurs positions peuvent également varier selon les enjeux, et il ne s'agit pas d'une opposition entre une majorité au pouvoir et une opposition classique.

**Le droit de veto** : En Suisse, où règne la démocratie directe, tout parti exclu du gouvernement pourrait organiser des référendums pour bloquer systématiquement toutes les lois votées. La « formule magique » incite les principaux partis au pouvoir à contribuer à l'élaboration de lois susceptibles d'être approuvées par référendum.

### 3. Principales caractéristiques uniques

**Responsabilité collective** : Une fois que les sept ministres ont pris leur décision à huis clos, ils doivent la défendre publiquement comme un seul corps, même si leur propre parti la désapprouve.

Le principe du « **premier parmi ses pairs** » : la Suisse ne possède ni « Premier ministre » ni « Président » doté d'un pouvoir supérieur. La présidence est assurée à tour de rôle par les sept membres du Parlement, qui sont en réalité sept égaux et gouvernent le pays ensemble.

**Motions de censure** : Contrairement au Royaume-Uni ou à l'Allemagne, par exemple, le Parlement suisse ne peut pas destituer le gouvernement en cours de mandat, et le gouvernement ne peut pas dissoudre le Parlement. Ils sont liés par un contrat de quatre ans, ce qui les oblige à trouver des compromis.

#### Est-elle menacée ?

En 2025, la formule de représentation est plus que jamais mise à l'épreuve. Le Parti vert a connu une forte progression et revendique un siège, ce qui impliquerait l'exclusion d'un des partis historiques. Jusqu'à présent, les partis établis ont résisté, préférant la stabilité de la formule traditionnelle à une « équité mathématique ».

#### Résumé:

La formule magique transforme les ennemis politiques en colocataires. Ils peuvent être en désaccord sur tout, mais ils doivent s'entendre sur la gestion du logement, sinon le « propriétaire » (le peuple suisse) opposera son veto à leurs décisions dans les urnes.

### 4. L'élection des sept conseillers fédéraux

En Suisse, l'élection des sept conseillers fédéraux est un événement à forts enjeux qui ressemble davantage à un conclave papal qu'à une élection démocratique moderne.

Si le peuple élit le Parlement, ce dernier (l'Assemblée fédérale unie) élit le Conseil fédéral. Ce renouvellement a lieu tous les quatre ans, en décembre, ou dès qu'un siège devient vacant.

#### La "Nuit des longs couteaux" (Nacht der langen Messer)

Malgré son nom historique sinistre (emprunté à la purge nazie de 1934), en Suisse, cela fait référence à la nuit fiévreuse de lobbying, d'accords en coulisses et de complots tactiques qui se déroule dans les bars et restaurants de Berne (plus précisément à l'hôtel Bellevue Palace) la veille des élections.

**La stratégie** : Les partis se réunissent secrètement en « factions » pour décider quel candidat d'un autre parti ils soutiendront. Le vote étant secret, les partis ont souvent recours à des manœuvres tactiques. Par exemple, un parti de gauche pourrait voter pour le candidat le plus modéré d'un parti de droite afin d'affaiblir la position intransigeante de ce dernier.

**Les candidats « sauvages »** : Il arrive que le Parlement ignore les candidats officiels d'un parti et élit un candidat « sauvage » (non investi) issu de ce même parti. Cette pratique est perçue comme une manœuvre de pouvoir majeure visant à humilier la direction du parti.

**Les règles du jeu :** pour préserver l'unité du pays, plusieurs règles « invisibles » doivent être respectées lors des élections. Si le Parlement les ignore, il risque de provoquer une crise nationale.

**Répartition linguistique :** Traditionnellement, on compte généralement 4 germanophones, 2 francophones et 1 italophone. On ne peut pas avoir 7 germanophones, même s'ils représentent la grande majorité de la population.

**Équilibre des sexes :** Bien qu'il ne s'agisse pas d'une loi stricte, il existe une immense pression sociale et politique pour maintenir une répartition à peu près égale entre les hommes et les femmes.

**Diversité cantonale :** Deux membres ne peuvent pas provenir du même canton (cette règle était stricte jusqu'en 1999 ; il ne s'agit plus aujourd'hui que d'une recommandation forte).

**Ancienneté :** Les sièges sont renouvelés un par un, en commençant par le membre sortant le plus ancien. Les membres sortants sont presque toujours réélus. L'éviction d'un membre sortant est considérée comme un véritable séisme politique (cela ne s'est produit que quatre fois depuis 1848).

### **Le rituel du jour des élections**

Le matin des élections, les 246 membres du Parlement se réunissent.

1. **Le vote secret** : les membres inscrivent un nom sur un morceau de papier.
2. **La majorité absolue** : Pour gagner, un candidat a besoin de la majorité absolue des votes valides.
3. **L'élimination** : Si personne ne gagne lors des deux premiers tours, le candidat ayant obtenu le moins de voix est éliminé à chaque tour suivant jusqu'à ce que quelqu'un atteigne le nombre magique.

### **Pourquoi est-ce important ?**

Une fois élus, ces sept personnes doivent mettre de côté leurs affiliations politiques. Elles forment un « corps collégial ». Même si le Parlement a élu un social-démocrate et un populiste de droite qui se sont affrontés verbalement durant la campagne, ils doivent désormais se réunir chaque mercredi et tenter de parvenir à un consensus. En cas d'échec, ils restent dans la même salle.

## **2.7 La « formule magique » sous pression**

Dans la longue histoire de stabilité de la Suisse, les événements de 2003 et 2007 sont considérés comme un véritable « séisme » politique.

Pour comprendre à quel point cela est rare : en plus de 175 ans, seuls quatre membres du Conseil fédéral en exercice ont été destitués. Deux de ces destitutions ont eu lieu au XIXe siècle, et les deux autres coup sur coup au début des années 2000, manquant de peu de briser la « formule magique ».

### **1. L'éviction de 2003 : Ruth Metzler<sup>3</sup>**

En 2003, l'UDC (Parti populaire suisse), parti de droite, était devenu le premier parti de Suisse. Grâce à la « formule magique », il ne disposait que d'un seul siège, tandis que le CVP (Parti du centre), plus petit, en avait deux.

L'UDC a exigé un deuxième siège afin de refléter son poids électoral.<sup>5</sup> À la surprise générale, le Parlement a accédé à sa demande. Il a refusé de réélire Ruth Metzler (CVP) et a élu à sa place le leader controversé de l'UDC, Christoph Blocher.<sup>6</sup>

Conséquences : C'était la première fois depuis 1872 qu'un ministre en exercice était destitué par un vote. Cela montrait que la « formule magique » n'était pas une loi, mais un problème mathématique. Si votre parti perd trop d'électeurs, votre siège n'est plus assuré.

## 2. La Vengeance de 2007 : Christoph Blocher

L'événement le plus marquant fut la « Nuit des Longs Couteaux » en décembre 2007. Christoph Blocher, milliardaire et figure populiste controversée, était perçu par de nombreux membres des autres partis comme un manque de respect pour la collégialité du conseil. Il critiquait fréquemment ses propres collègues en public. Les partis de centre-gauche et centristes complotèrent secrètement pour l'évincer .

- **La candidate sauvage** : Au lieu de voter pour Blocher, le Parlement a voté à bulletin secret pour Eveline Widmer-Schlumpf, une membre plus modérée du propre parti de Blocher (SUD) qui n'avait même pas été officiellement nommée.
- **La trahison** : Lorsqu'elle accepta le siège le lendemain matin, le SVP était furieux. Ils la considéraient comme une « traîtresse » et la destitution de Blocher comme un « coup d'État ».

## 3. Les conséquences : un parti dans l'opposition

Les répercussions ont été sans précédent pour la Suisse :

- **Exclusion** : Le Parti social-démocrate (SVP) a exclu Widmer-Schlumpf de ses rangs. Étant donné qu'elle était désormais « sans parti », le SVP a affirmé ne plus être représenté au gouvernement.
- **Le BDP** : Widmer-Schlumpf et ses partisans ont formé un nouveau parti, le Parti démocrate conservateur (BDP), afin qu'elle puisse rester au gouvernement.
- **Opposition** : Pendant une brève période, l'UDC, le plus grand parti du pays, s'est déclarée « dans l'opposition » au gouvernement, un concept presque étranger à la politique suisse.

### Pourquoi c'est important aujourd'hui

La stabilité est finalement revenue. En 2015, le BDP avait diminué, Widmer-Schlumpf a pris sa retraite et l'UDC a récupéré son deuxième siège, rétablissant ainsi l'équilibre.

Cependant, ces événements ont démontré que la « magie » de cette formule est en réalité fragile . Elle repose entièrement sur la volonté de coopération des partis. Si un ministre se montre trop « anti-suisse » (trop agressif ou peu coopératif), le Parlement conserve le pouvoir ultime de le révoquer à la fin de son mandat de quatre ans.

### 3 Démocratie par consensus contre démocratie par conflit

Les politologues suisses qualifient leur pays de « démocratie consociative » plutôt que de « démocratie majoritaire ».

Dans la plupart des systèmes représentatifs (comme aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en France), l'objectif est d'obtenir au moins 50 % des voix afin de pouvoir ignorer les autres votes. Ces derniers forment l'« opposition », mais, sauf rares exceptions, ils sont pratiquement impuissants jusqu'aux prochaines élections. En Suisse, l'objectif est de permettre au plus grand nombre de personnes possible de participer au vote, afin que personne n'ait de raison de renverser le système par référendum.

En examinant de plus près le fonctionnement de la démocratie suisse, on constate que le système est conçu pour parvenir à un consensus acceptable pour tous les citoyens. Les circuits de consultation sont courts. Dans une démocratie représentative comme en Belgique, la rivalité entre les partis politiques et les régions engendre un conflit d'intérêts permanent (le cloisonnement des pouvoirs), souvent au détriment des citoyens.

Cette distinction est un pilier central de la politique comparée, théorisée notamment par Arend Lijphart dans son ouvrage phare **Patterns of Democracy**.

Il catégorise les démocraties en deux modèles principaux : **la démocratie consensuelle** (comme la Suisse) et **la démocratie majoritaire** (souvent caractérisée par une dynamique de « conflit » ou de « tout au gagnant », comme au Royaume-Uni ou aux États-Unis).

#### 3.1 Principales différences

##### 1. La démocratie consensuelle (le modèle suisse)

- **Le système suisse vise à répartir le pouvoir** afin que le plus grand nombre possible de personnes participent à la gouvernance. Il part du principe que, dans une société diverse (avec de multiples langues et religions), une simple majorité de 51 % ne devrait pas être autorisée à dominer les 49 % restants.
- **Démocratie ascendante** : comme les compétences sont gérées au niveau le plus local possible, le circuit de rétroaction est beaucoup plus court. Au niveau du village, les gens se connaissent souvent personnellement.
- **Partage du pouvoir exécutif** : Au lieu qu'un seul parti remporte les élections et accapare tous les sièges ministériels, la Suisse applique un système de répartition des sept sièges du Conseil fédéral entre les principaux partis. Le spectre politique peut ainsi être très large.
- La « **menace du référendum** » : Étant donné que toute loi peut être contestée par le peuple via un référendum facultatif, le gouvernement est contraint de constituer un consensus de « super-majorité » lors de la phase de rédaction afin d'éviter que la loi ne soit rejetée ultérieurement par les électeurs.
- **Représentation proportionnelle** : Les sièges au Parlement sont répartis en fonction du pourcentage de voix, garantissant ainsi que même les petits partis aient une voix.

##### 2. La démocratie majoritaire (le modèle du « conflit »)

- De nombreuses autres démocraties représentatives suivent le **modèle de Westminster (britannique)** . On les qualifie souvent de démocraties «

conflictuelles » ou « adversariales » car elles reposent sur l'idée d'une compétition claire entre un gouvernement et une opposition.

- **Démocratie verticale** : la plupart des compétences étant décidées au sommet de la hiérarchie, le cycle de rétroaction est beaucoup plus long, les médias jouant le rôle d'intermédiaire, notamment pour les questions les plus accessibles.
- **majoritaire à un tour** : Dans bon nombre de ces systèmes (comme aux États-Unis ou au Royaume-Uni), le parti qui obtient le plus de voix dans une circonscription remporte le siège, et le parti qui détient le plus de sièges s'approprie 100 % du pouvoir exécutif.
- **Mandat clair** : L'objectif n'est pas le consensus, mais l'efficacité et la responsabilité. Le parti vainqueur dispose d'un « mandat » pour mettre en œuvre son programme, tandis que le parti perdant (l'**« Opposition »**) le critique et se prépare à le remplacer lors des prochaines élections. Malheureusement, les décisions prises par les partis vainqueurs diffèrent souvent de celles inscrites dans leur programme électoral.
- **Domination bipartite** : Ces systèmes tendent naturellement à évoluer vers deux grands partis qui se « disputent » le centre, ce qui conduit à un style politique fortement conflictuel.

#### Comparaison : Consensus contre majorité

Fonctionnalité	Consensus (Suisse)	Majoritaire (Royaume-Uni / États-Unis)
<b>Qui gouverne ?</b>	Le plus grand nombre de personnes possible.	Une majorité de justesse (51%).
<b>Exécutif</b>	Partage du pouvoir (Grande Coalition).	Concentration (armoire à usage unique).
<b>Corps législatif</b>	Bicaméralisme équilibré (Chambres d'égale force).	Asymétrique ou monocaméral (une chambre domine).
<b>Système électoral</b>	Représentation proportionnelle	Scrutin majoritaire à un tour (Pluriel).
<b>Valeur primaire</b>	Inclusivité et stabilité.	Efficacité et responsabilité.

#### Nuance importante : est-ce « sans conflit » ?

Il est important de noter que la démocratie suisse n'est pas « pacifique » au sens où tout le monde est d'accord. Le **conflit survient plutôt avant l'adoption de la loi**. Dans une « démocratie conflictuelle », la loi est votée à la majorité, et le **conflit éclate ensuite** dans la rue ou lors des élections suivantes.

En Suisse, le « conflit » est inhérent au processus de négociation. Si les parties ne parviennent pas à un consensus, la loi est tout simplement rejetée par le peuple.

#### Références

1. McGann, A. J., et Latner, M. (2006). Consensus sans veto : mise à l'épreuve des théories de la démocratie consensuelle. *UC Irvine : Centre d'études sur la démocratie*. Consulté à l'adresse : <https://escholarship.org/uc/item/8t94h85v>
2. Bogaards, Matthijs. (2017). Régimes politiques comparés : consensus et démocratie majoritaire. Oxford Research Encyclopedia of Politics. 10.1093/acrefore/9780190228637.013.65.
3. <https://www.swissinfo.ch/eng/swiss-politics/the-swiss-political-system/45810052>

## 3.2 Caractéristiques distinctives du mode de vie suisse

Le système suisse évite les frustrations courantes en matière de démocratie :

### 1. La liste « ouverte » : ce sont les électeurs, et non les partis, qui choisissent les personnes

Dans de nombreux pays, les partis déterminent l'ordre de priorité des candidats. Si vous figurez en tête de liste, votre siège est garanti. En Suisse, les électeurs ont le pouvoir d'éliminer ou de promouvoir des candidats.

- **Cumul** : Vous pouvez choisir un candidat que vous appréciez et inscrire son nom deux fois sur votre bulletin de vote pour lui donner un poids double.
- **Panachage** : Vous pouvez prendre un candidat d'un autre parti et l'inscrire sur la liste de votre parti préféré.
- **Rayer un candidat** : Vous pouvez littéralement rayer le nom d'un candidat de la liste si vous ne l'appréciez pas.

De ce fait, les députés suisses sont souvent plus responsables devant leurs électeurs locaux que devant la direction de leur parti national. Si un député ignore l'avis de ses électeurs pour suivre la ligne du parti, il risque d'être battu aux prochaines élections.

### 2. Faible discipline du parti

Du fait que les députés suisses exercent souvent une activité professionnelle parallèle (la plupart ne sont politiciens qu'à temps partiel et ont des emplois classiques comme avocats, agriculteurs ou enseignants), et parce qu'ils sont élus sur leur nom, la discipline de parti est remarquablement faible.

- Il est très fréquent que des membres d'un même parti votent les uns contre les autres au Parlement.
- Il n'existe pas de système de « discipline de vote » comme au Royaume-Uni, où l'on est puni pour avoir voté contre le parti.
- Les députés privilégient souvent leur canton (ou leur région) à leur parti. Un social-démocrate d'un canton montagneux pourrait voter avec les conservateurs sur une loi agricole car elle avantage ses voisins.

### 3. « Négocier à l'ombre du référendum »

La principale différence réside dans ce qui se passe avant même l'adoption d'une loi. Dans d'autres pays, la majorité rédige la loi et la minorité proteste, souvent sans grand succès, même si la loi est juridiquement marginale et opportuniste. En Suisse, les partis savent que s'ils ignorent un groupe significatif, ce dernier organisera un référendum.

Cela crée la phase **de consultation publique**. Le gouvernement envoie un projet de loi à tous les partis, aux syndicats et même aux ONG. Cette étape est cruciale car elle instaure un débat public, permettant un examen approfondi de la proposition.

Ils demandent : « Que faudrait-il pour que vous ne lanciez PAS un référendum contre cela ? »

La loi finale est généralement un compromis moins radical qui ne satisfait personne pleinement, mais avec lequel tout le monde peut vivre. Elle réduit aussi, de fait, le nombre de lois et de règlements.

#### 4. La réalité de 2025 : la stabilité plutôt que la majorité

Dès maintenant, en décembre 2025, nous en constatons les effets. Suite aux élections de 2023 et aux récents départs à la retraite, le Parlement vient d'élire Martin Pfister au Conseil fédéral pour remplacer un membre sortant.

Même si les Verts ont gagné en popularité et que l'UDC (Droite) atteint des niveaux records dans les sondages (plus de 30 %), le Parlement a choisi de s'en tenir à la « formule magique ».

Ils ont opté pour un candidat centriste afin de préserver l'équilibre, plutôt que de laisser le parti majoritaire prendre le pouvoir ou d'exclure un parti minoritaire au pouvoir. C'est l'approche la plus prudente qui soit.

#### Résumé des différences

Fonctionnalité	Démocratie représentative typique	Démocratie directe suisse
<b>Le gagnant rafle tout ?</b>	Oui (51% règlent 100%)	Non (L'objectif est d'obtenir un consensus de 80 %)
<b>Qui choisit les ministres ?</b>	Le Premier ministre / Parti	Le Parlement (souvent au-delà des clivages partisans)
<b>Discipline du parti</b>	Haut (Votez comme indiqué)	Faible (Votez pour votre canton/votez selon votre conscience)
<b>Rôle des minorités</b>	S'opposer et attendre les prochaines élections	Participer et menacer les référendums

### 3.3 Moins, c'est plus, mais cela demande plus de temps et de réflexion.

Au sein de l'UE et d'autres systèmes représentatifs, l'approche **descendante** peut conduire à ce que les critiques appellent **une « dérive réglementaire »**, c'est-à-dire une surréglementation croissante. En Suisse, la pression citoyenne de la démocratie directe agit comme un filtre naturel.

Comme cela a été souligné, le système suisse privilégie la stabilité à long terme et l'adhésion du public à la rapidité et à un leadership « visionnaire », même si cela implique davantage de compromis.

On peut se demander si le système suisse réagit plus lentement aux crises majeures et soudaines , aux bouleversements géopolitiques ou aux mutations économiques rapides. Cela nous amène au cœur du « **paradoxe suisse** ». Alors que de nombreuses démocraties modernes adoptent rapidement des milliers de lois (nécessitant ensuite d'autres lois pour corriger les erreurs), le système suisse est conçu pour être délibérément lent, et c'est précisément cette lenteur qui empêche souvent la surréglementation.

### **1. Le référendum comme « frein réglementaire »**

Dans la plupart des pays, la plus grande crainte du gouvernement est de perdre les prochaines élections. En Suisse, la plus grande crainte du gouvernement est le référendum facultatif.

- Comme toute loi peut être contestée par 50 000 citoyens, le gouvernement est contraint d'être « économe » dans sa législation.
- Ils proposent rarement des lois purement symboliques ou excessivement intrusives, car ils savent que ce sont les cibles les plus faciles pour un référendum.

**Résultat :** Alors que l'UE peut adopter plus de 10 000 lois en cinq ans, le Parlement suisse en produit beaucoup moins, et celles qui survivent sont généralement celles qui bénéficient d'un large soutien négocié au préalable.

### **2. Le contrôle de qualité « préparlementaire »**

- Avant même d'arriver au Parlement suisse, une loi passe par la Vernehmlassung (consultation).
- Le gouvernement envoie le projet aux cantons, aux partis et aux associations économiques (comme Economiesuisse ).
- Si les entreprises disent « c'est trop cher/trop détaillé » ou si les cantons disent « c'est impossible à mettre en œuvre », la loi est souvent immédiatement abandonnée ou simplifiée.
- Au sein de l'UE, ce type de retour d'information des parties prenantes intervient souvent après l'élaboration d'une directive à Bruxelles, ce qui donne l'impression qu'elle est « imposée » aux États membres. Même si elle s'en trouve ensuite affaiblie sous la pression des circonstances, elle reste essentiellement symbolique.

### **3. Subsidiarité ascendante : « Petit est beau »**

Les Suisses suivent un principe strict de subsidiarité ascendante : rien ne doit être décidé au niveau fédéral si cela peut être décidé par le canton, et rien par le canton si la commune (village) peut le faire.

- Cela permet de maintenir la réglementation « au plus près du terrain ». Une loi concernant les zones de construction locales ou les horaires scolaires est décidée par les personnes qui devront en subir les conséquences.
- En revanche, l'UE a souvent du mal à appliquer des règles « uniformes » qui peuvent avoir du sens à Berlin, mais qui sont considérées comme de l'ingérence dans un petit village de Grèce ou du Portugal.

### **4. Démocratie directe et prospérité**

Il existe un argument économique solide selon lequel la démocratie directe stimule la prospérité en garantissant une stabilité à long terme.

- **Responsabilité budgétaire** : De nombreux cantons suisses organisent des référendums budgétaires, où la population doit approuver toute dépense importante ou hausse d'impôts. C'est pourquoi la Suisse affiche l'un des ratios dette/PIB les plus faibles du monde développé.

**Confiance** : En Suisse, les entreprises savent que les règles du jeu ne changent pas du jour au lendemain après une élection. Puisque toute modification requiert un consensus ou un vote populaire, le cadre juridique est extrêmement prévisible.

### Comparaison : Suisse contre Union européenne

Fonctionnalité	Modèle suisse « semi-direct »	Modèle typique UE/représentatif
<b>Origine des lois</b>	Approche ascendante (axée sur le consensus)	Approche descendante (pilotée par des directives)
<b>Droit de veto</b>	Les citoyens (Référendum)	Les tribunaux / Les futurs gouvernements
<b>Style de réglementation</b>	Minimaliste (pour éviter un veto)	Complet (pour couvrir tous les aspects)
<b>Sensibilisation des citoyens</b>	Élevée (en raison de 4 dimanches de vote par an)	Modéré/Faible (les lois sont souvent « cachées » dans les emballages)

### 3.4 Le compromis :

Le système suisse peut être incroyablement lent. Il a fallu des décennies pour que les femmes obtiennent le droit de vote (1971), car les hommes devaient voter pour et un canton conservateur s'y opposait. Il faut des années pour faire adopter une simple réforme fiscale. Mais une fois la loi votée, elle bénéficie d'une légitimité de 80 %, tandis que les lois de l'UE rencontrent souvent des problèmes de conformité, car la population locale n'a jamais eu le sentiment d'être consultée.

La « lenteur » du système suisse constitue son principal atout concurrentiel dans une économie mondiale en constante évolution. En 2025, les tensions entre la Suisse et l'UE offrent un exemple parfait de la manière dont la démocratie directe agit comme un « second parlement » que les négociateurs internationaux se doivent de respecter.

Alors que l'UE privilégie les traités généraux et imposés d'en haut, le système suisse exige que chaque détail soit à l'épreuve des votes au niveau national. La manière dont se déroulent les négociations avec l'UE en est une illustration.

#### 1. Le « dilemme du négociateur »

Lorsque les diplomates suisses s'assoient à Bruxelles, ils sont confrontés à un handicap unique : ils ne peuvent rien promettre. Ils négocient « sous l'ombre du référendum ».

- **Le paquet « Bilatéral III » (2025)** : Fin 2025, le gouvernement suisse (Conseil fédéral) a finalisé un nouveau « paquet » massif d'accords couvrant l'électricité, la santé et la sécurité alimentaire.

- **La contrainte** : les négociateurs ont dû insister sur des « clauses de sauvegarde » (comme un « frein à main » sur l'immigration) non pas parce qu'ils les voulaient nécessairement, mais parce qu'ils savaient que sans elles, l'Union démocratique du centre (UDC) remporterait facilement un référendum pour faire capoter l'ensemble de l'accord.

## 2. Référendums obligatoires et référendums facultatifs

La Suisse classe les traités internationaux en deux « zones dangereuses » pour le gouvernement :

**Le référendum obligatoire** : Si la Suisse souhaite adhérer à une organisation supranationale (comme l'UE ou l'OTAN), un vote est obligatoire. Il requiert également une « double majorité » (majorité de la population ET majorité des 26 cantons). Ce critère est extrêmement exigeant et a notamment empêché l'entrée de la Suisse dans l'Espace économique européen (EEE) en 1992.

**Référendum facultatif** : La plupart des autres traités (comme le paquet bilatéral 2025 III) sont soumis à un référendum facultatif. Si 50 000 personnes signent une pétition en 100 jours, le traité est mis aux voix. L'UE étant un sujet très sensible, presque tous les grands traités conclus avec Bruxelles font l'objet d'un référendum.

## 3. La « clause guillotine »

L'UE, frustrée par cette approche « à la carte », a créé une contre-mesure juridique appelée clause de la guillotine.

Si les électeurs suisses utilisent un référendum pour annuler un seul accord spécifique (par exemple, la libre circulation des personnes), l'ensemble des accords commerciaux avec l'UE s'effondre automatiquement.

**Résultat** : cela oblige les électeurs suisses à être « rationnels ». Ils peuvent détester un aspect de l'accord, mais ils doivent décider s'ils le détestent suffisamment pour détruire l'ensemble des relations économiques du pays avec son principal partenaire commercial.

## 4. La démocratie directe comme « bouclier »

Le gouvernement suisse instrumentalise souvent ses citoyens. En 2024 et 2025, les négociateurs suisses ont en substance déclaré à l'UE : « *Nous serions ravis d'accepter vos conditions sur la protection des salaires, mais si nous le faisons, nos citoyens voteront « non » au référendum, et nous y perdrons tous les deux. Vous devez nous proposer un meilleur accord.* »

Cela fait de la Suisse un partenaire très « difficile » pour l'UE, mais cela garantit que tout ce qui est finalement signé bénéficie du consentement explicite de la population.

### Comparaison : La souveraineté en pratique

La « voie de l'UE »	La « voie suisse »
<b>Intégration</b> : Les pays transfèrent des pouvoirs à Bruxelles pour gagner en efficacité.	<b>Bilatéralisme</b> : la Suisse conserve son pouvoir mais négocie un « accès » au marché.
<b>Directives</b> : Bruxelles adopte une loi ; les États membres doivent la mettre en œuvre.	<b>Adoption dynamique</b> : La Suisse accepte d'examiner les modifications du droit de l'UE, mais se réserve le droit d'organiser un référendum.

<b>Stabilité</b> : Il est difficile de modifier les lois une fois qu'elles ont été approuvées par 27 nations.	<b>Légitimité</b> : Les lois ne sont stables que si le public suisse continue de les soutenir.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

### Le statut de 2025

À l'approche de la fin de l'année 2025, le gouvernement suisse vient d'entamer la phase finale de consultation du paquet « Bilatéral III ». L'UDC l'a déjà qualifié de « traité colonial », tandis que le PLR et les sociaux-démocrates le présentent comme « le seul moyen de préserver la richesse ».

Le dernier « face-à-face » dans les urnes est prévu pour 2026. Cela signifie que chaque foyer suisse débattra des aspects techniques des réseaux électriques et des normes de santé, un niveau d'engagement civique presque jamais vu dans l'UE.

## 3.5 La double majorité

La double majorité ( **Ständemehr** ) est le **principal mécanisme de sécurité** du système fédéral suisse. Elle garantit que les grands cantons urbains (comme Zurich ou Genève) ne puissent pas dominer les petits cantons ruraux et conservateurs de montagne (comme Uri ou Appenzell). C'est une des raisons fondamentales pour lesquelles la Suisse demeure un pays stable malgré son statut de « nation de minorités », avec quatre langues et deux religions principales.

### 1. Comment ça marche

Pour qu'un vote soit adopté à la double majorité, il doit remporter deux décomptes distincts :

- La majorité populaire : plus de 50 % du nombre total d'électeurs en Suisse doivent dire « Oui ».
- La majorité cantonale : La majorité des 26 cantons doit dire « Oui ».

#### Le calcul :

Pour déterminer la « majorité cantonale », chaque canton est traité comme une mini-élection.

- Si 51 % des habitants du canton d'Uri votent « Oui », Uri compte pour un vote « Oui » complet au niveau national.
- Si 80 % des habitants du canton de Zurich votent « Oui », Zurich ne fournit qu'un seul vote « Oui » complet.

Il y a 23 « votes » au total (20 cantons entiers et 6 « demi-cantons » qui comptent chacun pour 0,5 voix). Pour gagner, il faut obtenir au moins 12 votes « oui » des cantons.

### 2. Quand est-ce requis ?

Tous les votes n'ont pas besoin d'un tel niveau d'exigence. Il est réservé aux « choses importantes ».

- Amendements constitutionnels : Toute modification de la Constitution suisse (y compris toutes les initiatives populaires).
- Adhésion à des groupes supranationaux : Si la Suisse votait un jour pour adhérer à l'UE ou à l'OTAN, une double majorité serait requise.
- Lois fédérales urgentes : Lois adoptées par le Parlement comme « urgentes » mais dépourvues de fondement constitutionnel.

- En revanche, les référendums facultatifs (qui contestent une loi ordinaire votée par le Parlement) ne requièrent qu'une simple majorité populaire.

### 3. La « collision » de 2025

Ce système crée souvent une situation où le peuple dit « oui » mais les cantons disent « non ». \* Dans ces cas-là, la loi échoue.

Cela donne en effet à un électeur du petit canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures (pop. 16 000) environ 30 à 40 fois plus de pouvoir qu'à un électeur de Zurich (pop. 1,5 million) en ce qui concerne le décompte cantonal.

L'argument en sa faveur	L'argument contre
<b>Protège les minorités</b> : Empêche les centres urbains d'imposer un « style de vie » ou des taxes élevées aux agriculteurs ruraux.	<b>Antidémocratique</b> : Une petite minorité de la population (environ 9 à 15 %) peut bloquer une loi soutenue par les 85 % restants.
<b>Équilibre fédéral</b> : Maintient l'unité des 26 cantons en tant que partenaires « souverains » plutôt que de simples districts administratifs.	<b>Un frein au progrès</b> : Il rend les changements progressistes (comme les lois environnementales ou les réformes sociales) beaucoup plus difficiles à faire adopter car les cantons ruraux ont tendance à être plus conservateurs.
<b>Stabilité</b> : Les changements n'interviennent que lorsqu'il y a une véritable adhésion nationale, par-delà les frontières géographiques et linguistiques.	<b>Frustration urbaine</b> : Elle engendre du ressentiment dans des villes comme Bâle ou Zurich, qui ont le sentiment que leurs votes « Oui » sont ignorés par les « montagnards ».

### 4. Impact concret : le vote de l'EEE de 1992

L'exemple le plus célèbre de ce système en action est le vote de 1992 sur l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE).

Le résultat était incroyablement serré : 50,3 % « Non » contre 49,7 % « Oui ».

Cependant, au niveau cantonal, le résultat fut sans appel : 18 cantons ont dit « Non » tandis que seulement 8 ont dit « Oui ».

La partie francophone de la Suisse a voté massivement « Oui », tandis que les régions rurales germanophones ont voté « Non ». Sans cette double majorité, le pays aurait pu se scinder ; c'est pourquoi le « Non » a été perçu comme une victoire fédérale décisive.

#### Résumé du droit de veto suisse

Le système suisse est conçu pour privilégier le statu quo plutôt que le changement radical. Si l'on veut changer les règles en Suisse, il ne suffit pas de convaincre la majorité, il faut aussi convaincre les quartiers.

### 3.6 Différences cantonales en matière de démocratie, de performances économiques et de taux d'imposition

Bien que les 26 cantons suisses soient des démocraties semi-directes, ils sont loin d'être identiques. La Suisse est un **véritable laboratoire du fédéralisme**, où la constitution de chaque canton reflète son histoire, sa langue et ses priorités économiques propres. Si, dans de nombreux pays, cette diversité engendre des tensions, en Suisse, elle fait partie intégrante du système. C'est ce qui rend le système suisse si unique.

#### Variations de la démocratie cantonale

La «force» de la démocratie dans un canton se mesure généralement à l'accessibilité de ses instruments.

- **Seuil de signatures** : Dans le canton de Glaris, un seul citoyen peut soumettre une question à la Landsgemeinde (assemblée populaire). En revanche, dans les cantons plus importants comme Zurich ou Berne, des milliers de signatures sont requises, ce qui rend le « veto populaire » plus difficile à déclencher.
- **Référendums financiers** : C'est là la différence la plus importante. Certains cantons (comme l'Argovie ou Schwyz) organisent des référendums financiers obligatoires, ce qui signifie que les citoyens doivent se prononcer sur toute dépense publique supérieure à un certain montant (par exemple, 25 millions de francs suisses).<sup>1</sup> D'autres cantons n'organisent que des référendums facultatifs, pour lesquels les citoyens doivent activement recueillir des signatures afin de bloquer un projet.
- **Motions individuelles** : Certains cantons autorisent une « initiative individuelle », tandis que d'autres exigent un collectif de citoyens.

#### 2. Le lien avec l'économie et la fiscalité

Il existe une corrélation avérée entre une démocratie directe forte et une discipline budgétaire rigoureuse.

- **Concurrence fiscale** : Parce que les cantons et les communes (Gemeinden) ont le pouvoir de fixer leurs propres taux d'imposition, ils se font concurrence pour attirer les résidents et les entreprises.
- **L'effet de veto** : dans les cantons où les référendums financiers sont obligatoires, les impôts ont tendance à être plus bas. Pourquoi ? Parce que les responsables politiques savent que s'ils augmentent les impôts pour financer un projet inutile, la population votera tout simplement « non » à cette dépense.
- **Liberté économique** : Les cantons germanophones (Suisse centrale) privilégiennent généralement la liberté économique (faibles impôts, moins de réglementations), tandis que les cantons francophones (Romandie) privilégiennent souvent la liberté sociale (services publics plus importants, dépenses sociales plus élevées).

#### 3. Tableau comparatif : Démocratie, fiscalité et économie (données de 2025)

Les données suivantes reflètent les classements de l'indice de liberté Avenir Suisse 2025 et les rapports fiscaux actuels.

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
Données	Données	Données	Données	Données

<b>Zoug (ZG)</b>	Très libéral / Seuil bas	22,2%	11,85%	Niveau supérieur : Centre mondial des cryptomonnaies et de la finance.
<b>Schwyz (SZ)</b>	Seuil direct/bas	23,6%	13,45%	Points forts : Pôle résidentiel de luxe.
<b>Argovie (AG)</b>	Indice de liberté le plus élevé	32,8%	15,03%	Équilibré : Industriel et de haute technologie.
<b>Zurich (ZH)</b>	Seuil élevé (représentatif)	39,7%	19,59%	Moteur financier : Imposant mais coûteux.
<b>Berne (BE)</b>	Centralisé / Représentant	41,1%	20,54%	Stable : Secteur public important.
<b>Genève (GE)</b>	Axé sur le social	43,2%	14,70%	Plateforme internationale : Services/taxes très élevés.

#### 4. L'impact de la démocratie directe sur la Gemeinde (municipalité)

Dans de nombreuses petites municipalités, l'assemblée municipale remplace le parlement.

- Contrôle direct : les résidents votent directement sur le multiplicateur d'impôt local ( Steuerfuss ).
- Efficacité : Les recherches montrent que les municipalités dotées d'assemblées municipales dépensent environ 10 % de moins par habitant que celles dotées de conseils locaux représentatifs, car le lien direct entre « payer » et « dépenser » est ici le plus visible.

#### 5. Références :

- Avenir Suisse (2025) : Indice de liberté 2025. Il s'agit de la référence absolue pour comparer les libertés économiques et sociales cantonales.
- PwC Suisse (2025) : Comparaison fiscale internationale. Fournit les données brutes des taux d'imposition cantonaux et de capital pour 2025.
- Zentrum für Demokratie Aarau (ZDA) (2024) : Comparaison des référendums nationaux et cantonaux. Analyse comment les différentes « boîtes à outils de la démocratie » affectent les résultats politiques.
- Feld et Schaltegger (mise à jour 2025) : L'effet de la démocratie directe sur le niveau et la structure des impôts locaux. Étude universitaire démontrant la pression à la baisse exercée par les référendums sur les taux d'imposition.

### 3.7 Conclusion

#### Résumé comparatif clé

Fonctionnalité	Suisse (Consensus)	Majoritaire (Conflit)
<b>Rythme des réformes</b>	<b>Lent mais stable.</b> Les lois mettent des années à être adoptées, mais elles sont rarement abrogées.	<b>Rapides mais fragiles.</b> Les lois sont adoptées rapidement mais peuvent être abrogées après une élection.
<b>Traitements des minorités</b>	Il faut consulter les autorités compétentes pour éviter un référendum.	Peut être ignorée si la majorité dispose d'un nombre suffisant de voix.
<b>Arène principale</b>	La table de négociation (Phase préparlementaire).	Le studio de télévision / Rue (Phase post-législative).
<b>But</b>	Trouver le « plus petit dénominateur commun ».	Mise en œuvre d'un « mandat clair ».

### Est-ce « mieux » ?

de Lijphart suggèrent que les démocraties de consensus (Suisse, Belgique, Danemark) obtiennent généralement de meilleurs résultats dans les domaines suivants :

- **Une plus grande stabilité à long terme** , importante pour l'économie mais aussi pour le bien-être social.
- **Représenter les femmes et les minorités** .
- **Prévenir les troubles civils** (les conflits se résolvent par les urnes, et non dans la rue).
- **Une économie plus compétitive et des taux d'imposition plus bas** . À noter que cela se remarque également lorsqu'on compare les différences démocratiques entre les canons suisses.

Cependant, le « prix » de ce modèle est la lenteur. Il a fallu attendre 1971 pour que la Suisse accorde le droit de vote aux femmes au niveau fédéral, car un consensus devait être trouvé au sein de l'électorat masculin.

## 4 Comparaison politique entre la Suisse et la Belgique



Bien que le site [www.Schuman2030.eu](http://www.Schuman2030.eu) vise une nouvelle réforme de l'Union européenne, il est intéressant de comparer la Suisse à un pays européen de taille comparable. Nous avons choisi la Belgique, où siègent le Parlement et la Commission européens.

La Suisse et la Belgique présentent de nombreux points communs. Ce sont deux petits pays à la population peu nombreuse et à la population diverse sur les plans linguistique et culturel. La Suisse compte 26 cantons, tandis que la Belgique en compte 10 et 3 régions culturelles. Bien que ces deux pays soient des « démocraties consociatives », conçues pour gérer des populations diverses, leur structure est fondamentalement opposée. Il en résulte des résultats très différents, notamment sur les plans économique et social.

Note que ce chapitre fait pas inclure un complet analyse. Ce est le sujet de plus tard publications.

### 4.1 Approche ascendante vs. approche descendante

La Belgique est caractérisée par une situation de « **blockage** » résultant de réformes successives qui ont partiellement décentralisé les compétences vers les différentes régions. Le gouvernement fédéral conserve un rôle prépondérant et transfère les recettes fiscales aux régions. La Suisse, quant à elle, privilégie un modèle **ascendant**, illustrant une différence structurelle majeure : la Belgique est une **fédération centrifuge** (qui exerce une poussée vers l'écart), tandis que la Suisse est une **fédération agrégative** (qui favorise le rapprochement).

## 1. Le problème du parti : qui est le « patron » ?

En Belgique, les chefs de partis politiques détiennent un pouvoir immense. Ils négocient souvent les réformes de l'État et les budgets à huis clos. Les députés sont tenus de suivre la ligne du parti pour préserver la fragile coalition. Les dissidents sont sévèrement réprimés.

- **En Belgique** : Le pouvoir passe des partis au gouvernement de coalition et au Parlement, puis aux citoyens (même s'ils ont très peu leur mot à dire après les élections).
- **En Suisse** : le pouvoir émane des citoyens, passe par le Parlement puis par les partis. Les citoyens peuvent intervenir à tout moment par référendum.

Comme tout citoyen peut organiser un référendum, un chef de parti suisse ne peut imposer un accord que le peuple n'acceptera pas. S'il tente de le faire, le peuple le rejettéra simplement par les urnes.

## 2. Barrières linguistiques vs. clivages transversaux

L'une des idées les plus radicales pour la Belgique est le recours à la démocratie directe comme pont.

- **Le « silo » belge** : actuellement, les électeurs flamands ne peuvent voter que pour des partis flamands, et les Wallons que pour des partis francophones. Il n'existe pas d'espace politique partagé.
- **Le « mix » suisse** : en Suisse, un agriculteur du canton francophone de Vaud et un agriculteur du canton germanophone de Berne votent souvent de la même manière sur les subventions agricoles. Un libéral zurichois et un libéral genevois votent de la même manière sur l'impôt sur les sociétés.

**Une piste de réflexion pour la Belgique** : si les Belges pouvaient voter sur des enjeux (par exemple, « Faut-il développer le nucléaire ? » ou « Faut-il réformer les retraites ? ») plutôt que sur des politiciens (c'est-à-dire des partis), la frontière linguistique pourrait disparaître. On pourrait alors constater qu'un travailleur liégeois et un travailleur anversois ont plus en commun qu'avec les élites de leurs partis respectifs.

## 3. Les provinces comme cantons : une voie vers la simplicité ?

Certains réformateurs appellent cela le « fédéralisme provincial » :

Modèle belge actuel (Régions/Communautés)	Modèle provincial belge « à la suisse »
<b>Compétences qui se chevauchent :</b> La Belgique compte un gouvernement flamand, un gouvernement wallon, un gouvernement bruxellois et des communautés françaises/flamandes, tous en conflit pour le même territoire.	<b>Territorialité claire :</b> La province (le canton) exerce sa souveraineté sur ses écoles, sa police et ses impôts. Il n'y a pas de gouvernement communautaire aux compétences qui se chevauchent.
<b>Tensions bipolaires :</b> c'est toujours « Nord contre Sud », même si la tendance se déplace maintenant vers la gauche ou la droite à l'échelle nationale.	<b>Équilibre multipolaire :</b> Avec 10 provinces faisant office de cantons, les alliances évolueraient. La Flandre-Occidentale pourrait s'allier à Liège sur un point, et le Limbourg au Luxembourg sur un autre.

<p><b>Réformes imposées d'en haut :</b> les réformes de l'État sont négociées tous les 10 ans par les élites.</p>	<p><b>Évolution ascendante :</b> les provinces peuvent expérimenter. Si un « canton de Namur » trouve un excellent moyen d'accélérer le développement de nouvelles entreprises technologiques, d'autres provinces peuvent le copier.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 4. Le « tabou » du référendum en Belgique

Malgré ces avantages, il existe en Belgique un « traumatisme » historique concernant les référendums.

- La « Question royale » de 1950 : la Belgique organisa un référendum sur le retour du roi Léopold III. Le pays se divisa complètement selon des lignes linguistiques (la Flandre vota « oui », la Wallonie « non »), ce qui provoqua des émeutes et faillit déclencher une guerre civile.
- Depuis, les hommes politiques belges considèrent les référendums comme des « engins explosifs » menaçant l'unité nationale. Les Suisses, quant à eux, affirment que les référendums sont des « soupapes de sécurité » car ils permettent aux citoyens d'exprimer leur frustration par le vote plutôt que par la grève ou les manifestations.

#### 4.2 Les frontières linguistiques sont-elles la bonne solution ?

En Belgique, la frontière linguistique est souvent perçue comme un « mur ». Cela reflète l'histoire, mais aussi le fait que ces frontières sont le reflet de différences économiques, sociales et culturelles. Si la Belgique était à l'origine un État unitaire, elle s'est divisée en quatre régions au cours des cinquante dernières années, suivant des frontières linguistiques, principalement françaises et flamandes. Bruxelles constitue un cas particulier. Officiellement bilingue, elle reste aujourd'hui majoritairement francophone, mais ses habitants, de diverses nationalités, parlent quelque 150 langues. Sa gouvernance est aujourd'hui paralysée, non pas tant par les différences linguistiques que par les jeux de pouvoir politiques. Le Nord flamand est plus à droite et tourné vers l'économie, tandis que le Sud francophone est plus à gauche et socialiste. Cette situation entrave souvent la mise en œuvre d'une politique fédérale cohérente et ambitieuse.

En Suisse, plusieurs cantons sont officiellement bilingues (Fribourg, Valais, Berne) voire trilingues (Gruyère). Les « communautés » y sont organisées selon les besoins des citoyens ; elles s'appuient sur **la territorialité et la subsidiarité ascendante** pour maintenir la paix. Ce modèle pourrait s'avérer pertinent pour une ville comme Bruxelles ou une Belgique réformée. Chaque région pourrait ainsi prendre localement les décisions les plus adaptées à ses besoins. Il convient également de noter qu'aujourd'hui, les différentes provinces d'une même région présentent des disparités considérables.

##### 1. Le pouvoir de la « Commune » (la municipalité)

En Suisse, la langue de l'école et de l'administration est déterminée par la commune, et non par la région.

Si vous habitez dans un village germanophone du canton bilingue de Fribourg, la langue officielle est l'allemand. À cinq minutes de route du village voisin, il se peut que ce soit le français.

Cela évite les tensions liées aux « communes facilitées » belges, car aucune communauté linguistique « supérieure » ne cherche à revendiquer le territoire. C'est le village lui-même qui décide.

## 2. La frontière linguistique « fixe »

La Suisse fonctionne selon le principe de la paix linguistique. Contrairement à la Belgique, où l'expansion linguistique est une source constante de tensions politiques, les frontières linguistiques suisses sont historiquement fixes.

Si un francophone s'installe dans un canton allemand, il n'y importe pas ses « droits de francophone » pour la scolarité de ses enfants. Il doit s'adapter à la langue locale. Cela peut paraître dur, mais cela évite le discours de « conquête » qui gangrène la politique belge.

## 3. Comment les cantons sont-ils gouvernés ? (La « mini-formule magique »)

Dans les cantons bilingues comme Fribourg ou Berne, ils n'ont pas simplement un gouvernement à la majorité. Ils utilisent une version localisée de la formule magique.

La Constitution cantonale stipule souvent qu'un certain nombre de sièges au gouvernement doivent être réservés à la minorité linguistique.

Par exemple, dans le canton de Berne, un siège au sein de l'exécutif composé de sept membres est garanti à un francophone originaire du Jura bernois.

## 4. Un « modèle » suisse pour Bruxelles ?

Bruxelles, capitale officielle de la Belgique et région indépendante composée de 19 communes, constitue un cas particulier. La mauvaise gestion et les luttes de pouvoir entre les partis francophones, numériquement majoritaires, et les partis flamands engendrent une crise permanente. Si Bruxelles adoptait le modèle des cantons suisses, les changements structurels seraient radicaux, sans compter qu'une crise profonde pourrait être nécessaire pour déclencher une telle transformation. C'est peut-être la situation de blocage qui pourrait se maintenir en 2026.

Le modèle actuel de Bruxelles	Le modèle « canton suisse » de Bruxelles
<b>Bipolarité</b> : Négociation constante entre les « communautés » française et flamande.	<b>Autonomie</b> : Bruxelles devient un canton pleinement souverain, indépendant de la Flandre et de la Wallonie. Chaque commune bruxelloise peut à son tour former un mini-canton.
<b>Complexité</b> : Les citoyens doivent composer avec des ministres de la culture, de l'éducation et des transports dont les compétences se chevauchent.	<b>Administration unifiée</b> : un seul gouvernement « cantonal » pour tous les Bruxellois, quelle que soit leur langue.
<b>Politique identitaire</b> : les électeurs choisissent les partis en fonction de la langue.	<b>Vote par enjeux</b> : Les électeurs utilisent les référendums pour se prononcer sur des questions à l'échelle de la ville (par exemple, les plans de circulation) au-delà des barrières linguistiques.

### 4.3 Pourquoi le « modèle suisse » fonctionne là où la Belgique peine à s'imposer

La principale différence réside dans la démocratie directe. En Belgique, la langue est le seul outil dont disposent les citoyens pour exprimer leur identité au sein d'un système paralysé. En Suisse, un citoyen peut être « francophone », mais aussi « conservateur », « randonneur » et « contribuable ».

Parce qu'ils votent sur des lois spécifiques (retraites, climat, impôts), leur identité de « francophone » est moins importante que leur identité de « propriétaire » ou de « navetteur ».

La démocratie directe atténue les tensions linguistiques en offrant d'autres moyens d'exprimer son désaccord. Les citoyens sont également beaucoup plus directement impliqués dans les questions qui comptent pour eux.

De nombreux réformateurs belges proposent de commencer par des « assemblées citoyennes » ou des « référendums locaux » au niveau provincial. Cela permettrait aux citoyens de pratiquer la démocratie directe sans déclencher immédiatement une crise nationale.

### 4.4 Subsidiarité opposée des niveaux de compétence

La répartition des compétences en Suisse et en Belgique suit deux directions opposées. La Suisse est une confédération de **type « ascendant »**, où le pouvoir est délégué « vers le haut » (**Bottom-Up**). **Subsidiarité**), tandis que la Belgique est un État fédéral décentralisé où le pouvoir a été transféré « **vers le bas** » depuis un niveau autrefois unitaire (dévolution), mais l'autonomie financière est contrôlée par le niveau fédéral.

Le tableau suivant indique quel niveau de gouvernement est responsable de certains secteurs.

### 4.5 Tableau comparatif des compétences

Secteur	Suisse	Belgique
<b>Défense et armée</b>	Fédéral : Compétence exclusive. L'armée suisse est une milice nationale.	Fédéral : Compétence exclusive. La politique de défense et les forces armées relèvent du niveau national.
<b>Sécurité sociale</b>	Fédéral : Cadre et législation (AHV, IV). Cantons : Mise en œuvre et assistance sociale.	Fédéral : 90 % (Solidarité). Régions/Collectivités : Allocations familiales (depuis 2014) et soins aux personnes âgées.
<b>Éducation</b>	Cantons : L'enseignement primaire et secondaire relève strictement du canton. Fédéral : L'enseignement supérieur et la recherche sont partagés.	Communautés : Exclusives. L'enseignement est segmenté par langue (flamand, français, allemand).
<b>Circulation et mobilité</b>	Partagé : Fédéral (routes nationales/chemins de fer). Cantons (routes régionales). Communes (local).	Régions : Routes, ports et transports publics. Fédéral : Réseau ferroviaire national (SNCB) et contrôle aérien.
<b>Affaires étrangères</b>	Fédéral : La Confédération est en tête.	Division : Les régions/communautés peuvent signer des traités internationaux

	Cantons : Ils doivent être consultés sur les traités qui les concernent.	dans leurs propres domaines de compétence.
<b>Santé publique</b>	Partagé : Fédéral (Assurance/Sécurité). Cantons : Possèdent et exploitent les hôpitaux.	Fédéral : Assurance et remboursement des frais médicaux. Collectivités locales : Prévention, soins à domicile et infrastructure hospitalière.
<b>Imposition</b>	Les 3 niveaux – Confédération, Canton et Commune – prélèvent chacun leurs propres impôts sur le revenu/sur les sociétés.	Fédéral : Prélève 90 % (impôt sur le revenu/TVA). Régionaux : Taxes spécifiques (immatriculation, droits de succession, taxe routière).

## 4.6 Logique institutionnelle : « subsidiarité ascendante » contre « pouvoirs exclusifs »

Suisse s'applique le principe de subsidiarité depuis le bas en haut . Le canton est le "souverain".

- **Compétences résiduelles** : Si une compétence n'est pas explicitement mentionnée dans la Constitution fédérale comme compétence fédérale, elle reste automatiquement du ressort du canton.
- **Exécution** : Même lorsqu'une loi est fédérale (comme le Code civil), ce sont généralement les cantons qui organisent les tribunaux et appliquent la loi.

### Belgique : Le principe des compétences exclusives

En Belgique, l'objectif était d'éviter les « conflits » linguistiques qui se chevauchent.

- **Exclusivité** : une compétence est généralement, mais pas toujours, détenue à 100 % par une seule personne. S'il s'agit de l'« Environnement », elle relève des Régions ; le niveau fédéral n'a pratiquement aucun pouvoir de décision en la matière.
- **Absence de hiérarchie** : contrairement à la Suisse, où le droit fédéral prime sur le droit cantonal, en Belgique, il n'existe **pas de hiérarchie** . Un décret flamand a la même valeur juridique qu'une loi fédérale.

## 4.7 Défaillance structurelle

### La « poupée russe » suisse

1. **Confédération (Berne)** : Focus sur « La vue d'ensemble » (diplomatie, monnaie, défense, TVA).
2. **26 cantons** : Ils gèrent la police, l'éducation et la majeure partie des impôts. Ils sont en concurrence.
3. **Environ 2 100 communes** : autonomie locale. Elles gèrent les écoles primaires et fixent les coefficients multiplicateurs des impôts locaux.

### Le « patchwork » belge

1. **État fédéral** : Gère les « résidus » (justice, dette, sécurité sociale, défense).
2. **Régions (Territoire)** : Flandre, Wallonie, Bruxelles, totalisant 581 communes (Flandre : 300, Wallonie : 262, Région de Bruxelles-Capitale : 19). Gestion des problématiques territoriales (économie, voirie, environnement).
3. **Communautés (identité culturelle)** : flamande, française, allemande. Gestion des questions relatives aux personnes (langue, culture, écoles). Remarque : au nord, la Région flamande et la Communauté ont fusionné en une seule entité gouvernementale.

## 4.8 Référendum suisse sur la division du canton du Jura

Le référendum suisse sur la division du canton du Jura est un exemple remarquable de la démocratie directe et de la gestion pacifique des différences linguistiques et régionales en Suisse. Cette approche contraste fortement avec la guerre linguistique qui fait rage depuis des décennies et qui demeure une source majeure de conflits. Notons toutefois qu'aujourd'hui, la langue en tant que telle n'est plus la principale source de conflit, mais plutôt les différences dans le domaine socio-économique. Par ailleurs, tandis que le Nord a connu un essor économique important au cours des cent dernières années, la Belgique a été historiquement dominée par une élite francophone ayant bâti sa fortune dans les secteurs économiques traditionnels (charbon et acier). Leur richesse s'est traduite par une succession de postes de pouvoir. Ainsi, l'émergence de régions linguistiques n'était pas seulement une question de langue, mais aussi une lutte socio-économique.

### Arrière-plan:

- La région du Jura, située au nord-ouest de la Suisse, appartenait historiquement au canton de Berne, mais était majoritairement francophone et catholique, contrairement à Berne, majoritairement germanophone et protestante.
- Les tensions liées à l'identité linguistique et religieuse ont engendré des revendications d'autonomie.

### Création du canton du Jura

- Dans les années 1970, une série de référendums locaux ont été organisés pour déterminer si les districts de la région du Jura souhaitaient se séparer de Berne et former leur propre canton.
- En 1978, le référendum national suisse approuva la création du canton du Jura, qui devint officiellement le 26e canton de la Suisse en 1979.
- Cependant, tous les districts n'ont pas choisi de rejoindre le nouveau canton ; la partie sud (le Jura bernois) est restée avec Berne.

### Les référendums ultérieurs et la question du fractionnement

- La question de savoir si le Jura bernois devait rejoindre le canton du Jura a persisté pendant des décennies.
- Plusieurs référendums locaux ont été organisés dans les communes et les districts pour décider du rattachement au Jura ou du maintien au sein de la région bernoise.
- Plus récemment, en 2017, la commune de Moutier, située dans le Jura bernois, a voté par référendum local pour quitter Berne et rejoindre le canton du Jura. Ce processus a nécessité des recours juridiques et des votes répétés afin de garantir l'équité et le respect des procédures.
- Le gouvernement fédéral suisse et les autorités cantonales ont respecté le résultat, soulignant ainsi leur attachement à la démocratie directe et à l'autodétermination locale .

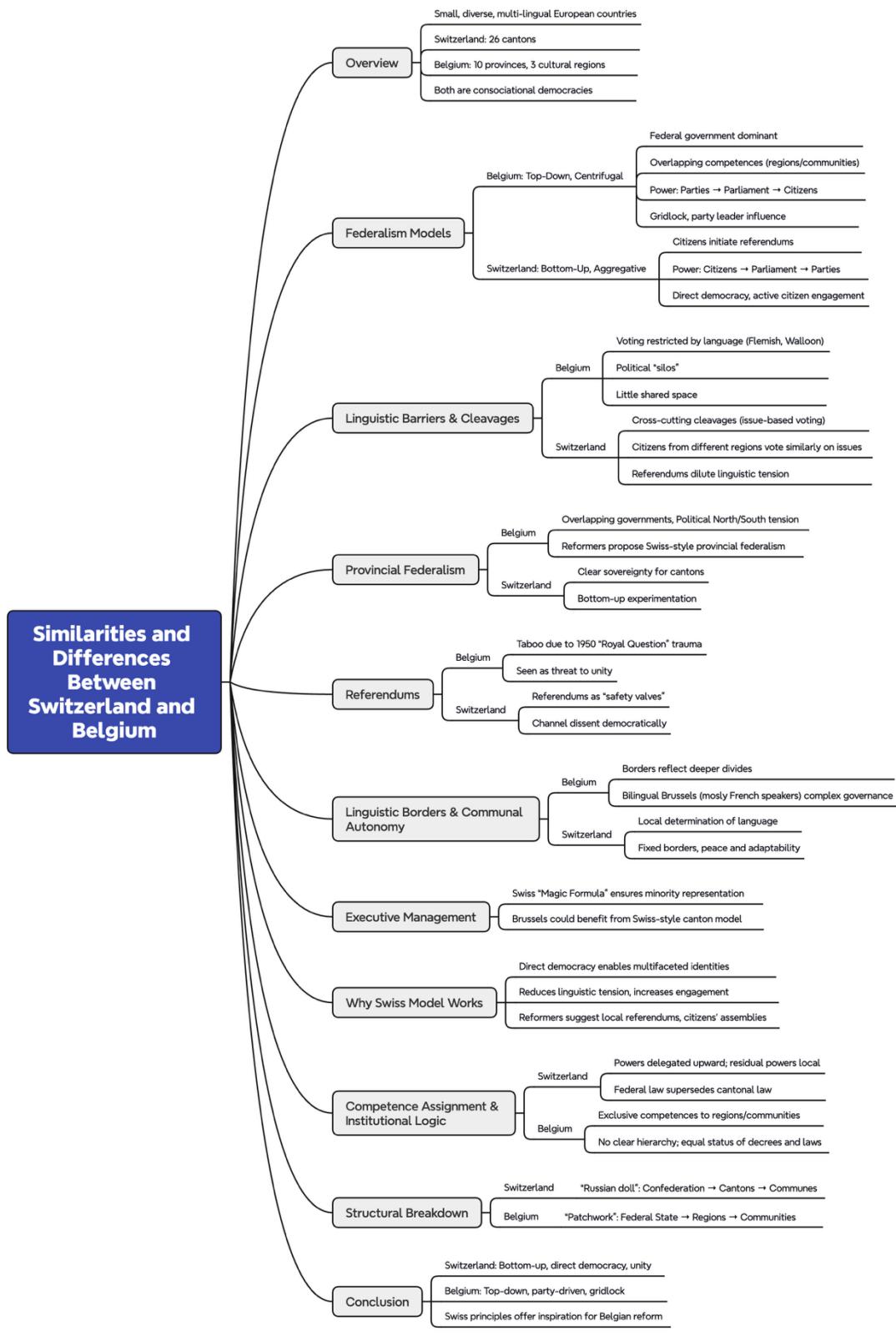
### Importance

- Les référendums du Jura démontrent comment la Suisse utilise les outils démocratiques pour résoudre les conflits régionaux, linguistiques et culturels.
- Le processus a été marqué par des négociations pacifiques, le respect des identités locales et le principe selon lequel les communautés doivent décider de leurs propres affiliations.
- Le découpage et le redécoupage des districts entre le Jura et Berne ont créé un précédent pour le règlement de conflits similaires en Suisse.

### Points clés

- Le Jura a été créé en tant que canton à la suite d'une série de référendums, en raison de différences linguistiques et culturelles avec Berne.
- Toutes les régions n'ont pas rejoint le Jura ; certaines ont choisi de rester avec Berne, ce qui donne lieu à des référendums en cours dans les zones frontalières.
- Ce processus illustre l'approche démocratique ascendante de la Suisse et son respect des droits des minorités.
- L'approche suisse repose sur le respect des minorités par l'octroi de la souveraineté, tandis que l'approche belge consiste à maintenir le pouvoir central grâce à des dispositions constitutionnelles spécifiques lui conférant un pouvoir de blocage. Ce dernier est aujourd'hui une source majeure de paralysie, empêchant toute nouvelle réforme.

## 4.9 Vue d'ensemble sous forme de carte mentale



Presented with xmind

## Références et lectures complémentaires

4. **Lijphart , A. (2025) : *Modèles de démocratie* .** (Analyse comparative des modèles de consensus suisse et belge).
5. **Constitution fédérale suisse (Art. 3 & 42-120) :** Détaillant la répartition des tâches fédérales.
6. **Constitution belge (Art. 35 & 39) :** Détaillant la transition vers des pouvoirs régionaux exclusifs.
7. **Institut V-Dem (2025) : *Rapport sur la gouvernance à plusieurs niveaux* .** Évaluation comparative des scores d'autonomie régionale.

## 5 Comparaison économique entre la Suisse et la Belgique

Comparer la Belgique et la Suisse est fascinant car ce sont deux petites économies très développées et « ouvertes » au cœur de l'Europe. Cependant, leurs approches structurelles en matière de politique budgétaire et de financement de la dette sont diamétralement opposées, en grande partie à cause du système de démocratie directe suisse. Fin 2025, voici comment les deux pays se comparent :

### 5.1 Différences macroéconomiques

#### 1. Aperçu macroéconomique

La Suisse figure régulièrement parmi les économies les plus compétitives au monde, tandis que la Belgique, malgré son statut de puissance logistique et de services, est confrontée à des coûts structurels plus élevés. Cependant, sa performance économique est inférieure de 20 à 30 % à celle de la Suisse. Ces différences structurelles révèlent des disparités encore plus importantes, qui s'accumulent au fil du temps : la dette publique, le chômage (y compris l'inactivité) et l'inflation sont ainsi bien plus élevés et constituent un risque majeur à long terme.

Métrique (Estimations 2024-2025)	Belgique 	Suisse 	Différence en % (Belgique / Suisse)
<b>Population</b>	11,83 millions	9,11 millions	+30%
<b>PIB (nominal)</b>	~607,3 milliards d'euros	~859,3 milliards d'euros	-30%
<b>PIB par habitant (PPA)</b>	~64445 €	~82943 €	-22%
<b>Croissance du PIB réel</b>	~1,1%	~0,9%	--
<b>Dépenses publiques en % du PIB</b>	52,2%	32,8%	+159%
<b>dette publique (fédérale)</b>	107,1 % du PIB (estimé à 110 % en 2026)	36,9 % du PIB	+290%
<b>Taux de chômage officiel*</b>	~6,1%	~2,19%	+278%
<b>Inflation (IPC)</b>	~2,8%	~0,1%	+2800%

\*: Nous comparerons plus tard les périodes d'inactivité.

#### 2. L'écart entre la dette et les impôts

**Le frein à la dette suisse** (*Schuldenbremse*), une disposition constitutionnelle approuvée par référendum en 2001, oblige l'État à présenter un budget équilibré tout au long du cycle économique. La Belgique, dépourvue d'un mécanisme démocratique direct de contrôle des dépenses, affiche l'un des ratios dette/PIB les plus élevés d'Europe. Le frein à la dette

mérite une analyse plus approfondie, car il met en lumière une différence fondamentale dans la manière dont un budget est élaboré.

## 2.1 Le frein à la dette agissant sur le budget suisse

Le **Schuldenbremse** est une règle fiscale constitutionnelle en Suisse destinée à contrôler les dépenses publiques et à empêcher l'accumulation d'une dette excessive.

- **Objectif** : L'objectif principal est de garantir l'équilibre du budget fédéral tout au long du cycle économique. Il protège le budget des déficits structurels en exigeant que toutes les dépenses soient financées principalement par les recettes.
- **Mécanisme** : Cette règle fixe un plafond annuel aux dépenses du gouvernement fédéral. Ce plafond est calculé en fonction des recettes prévues, ajustées par un facteur reflétant la conjoncture économique. En période de forte croissance, le gouvernement est tenu de dégager un excédent budgétaire et de rembourser sa dette. En période de récession, la règle autorise des déficits temporaires, qui stabilisent automatiquement l'économie.
- **Mise en œuvre** : Le frein à l'endettement a été approuvé par une large majorité d'électeurs suisses lors d'un référendum en 2001 et a été mis en œuvre en 2003.
- **Efficacité** : Depuis sa mise en place, ce mécanisme a contribué à stabiliser ou à réduire significativement le niveau de la dette fédérale, plaçant ainsi la Suisse en bonne position par rapport aux normes internationales.
- **Exceptions** : La règle prévoit des exceptions pour les dépenses extraordinaires en cas d'urgence (par exemple, catastrophes naturelles ou plans de sauvetage importants), mais ces dettes doivent tout de même être remboursées au fil du temps.

## 2.2. Les dépenses déficitaires font dérailler le budget belge

Le système belge repose sur le principe du « déficit budgétaire » (on emprunte ce qu'on a en déficit) et contraste fortement avec le système suisse. Il s'appuie sur le respect du cadre budgétaire de l'Union européenne (UE) et se caractérise par un niveau d'endettement public nettement plus élevé.

Bien que l'UE puisse prendre des sanctions, le seuil requis est très élevé (103 %) et est rarement appliqué. De ce fait, les responsables politiques s'efforcent rarement de réduire les dépenses, car ils craignent de perdre en popularité et ont alors souvent recours à des augmentations de charges (impôts et autres). Par ailleurs, l'élaboration du budget est très lente et souvent distanciée par la réalité économique. Enfin, les budgets sont établis pour la durée totale du mandat (quatre ans ou la durée restante du mandat) et non annuellement, même si des révisions sont possibles.

## 2.3 Résultats

- **Dette publique** :
  - **Belgique** : environ 107 % du PIB. La Belgique consacre une part importante de son budget au seul service des intérêts de cette dette.
  - **Suisse** : ~40 % du PIB (cantons/communes compris).
- **Charge fiscale** :
  - **Belgique** : L'un des taux d'imposition les plus élevés de l'OCDE. L'impôt sur le revenu des personnes physiques peut rapidement atteindre

**50 %** . Les cotisations de sécurité sociale sont élevées afin de financer un système cloisonné, vaste mais en difficulté.

- **Suisse** : Nettement inférieur. L'impôt sur le revenu varie selon les cantons (la concurrence !), mais la charge fiscale totale moyenne est d'environ **20 à 25 %** pour les revenus moyens.
- **TVA** : en Belgique, elle est de **21 %** ; en Suisse, elle est de **8,1 %** (l'un des taux les plus bas d'Europe).

### **3. Balance commerciale et innovation**

Les deux pays sont des « pays exportateurs », mais leurs paniers de produits sont différents.

#### **Balance commerciale :**

- **La Suisse** dégage constamment un **excédent commercial important** . Elle exporte des biens à forte valeur ajoutée : produits pharmaceutiques (Roche, Novartis), montres, machines et services financiers.
- **Belgique** : Généralement, le pays enregistre un **léger excédent ou déficit** en fonction des prix de l'énergie. C'est une plaque tournante essentielle du transit (port d'Anvers-Bruges) et un leader dans les secteurs de la chimie, des produits biopharmaceutiques et de l'agroalimentaire.

#### **Classement de l'innovation :**

La Suisse occupe **la première place du classement mondial de l'innovation** depuis 13 années consécutives.

La Belgique se classe parmi les 15 premiers, notamment dans le domaine des biotechnologies, mais peine à développer ses start-ups par rapport à l'environnement suisse du capital-risque.

### **4. Pourquoi cette différence ?**

Les inégalités économiques ne concernent pas seulement les « personnes riches » ; elles sont liées à la **structure politique** , comme nous l'avons évoqué précédemment :

**Référendums budgétaires** : Dans de nombreux cantons suisses, si le gouvernement souhaite dépenser plus d'un certain montant (par exemple, pour un nouveau stade ou un pont), il **doit** consulter les électeurs. Cela permet d'éviter les dépenses clientélistes souvent observées lors des accords de coalition en Belgique.

**Paix sociale** : La Suisse affiche un taux de grève incroyablement bas. En 1937, l'« Accord de paix » dans l'industrie mécanique a fait jurisprudence : les conflits sont réglés par la négociation, et non par la grève. En Belgique, les relations de travail sont beaucoup plus conflictuelles et centralisées. Les syndicats constituent une sorte de quatrième pouvoir (avec les médias) et bénéficient d'un important financement public.

**Monnaie** : La Suisse conserve le **franc suisse (CHF)** , qui fait office de valeur refuge. Si cela renchérit les exportations, cela a permis de maintenir l'inflation à un niveau bien inférieur à celui de la zone euro.

#### **Résumé : Le « prix » du système**

L'économie belge est handicapée par sa **complexité institutionnelle** . Le chevauchement des compétences engendre des frais administratifs considérables et une utilisation inefficace des ressources disponibles. L'économie suisse, quant à elle, bénéficie d'une

simplicité et **d'une transparence institutionnelles** . Le pouvoir est concentré au niveau local, la dette est plafonnée par la loi et la « formule magique » garantit la stabilité de la politique économique, évitant ainsi des changements radicaux tous les quatre ans. Elle permet également d'éviter des dépenses superflues qui ne profiteraient qu'à une minorité d'électeurs ou à un groupe industriel.

## 5.2 emploi public vs. emploi privé

En Belgique, environ un tiers de la population active perçoit un revenu de l'État, un tiers vit des allocations sociales (personnes inactives) et un tiers tire un revenu du secteur privé. Cette observation politique courante sert à souligner l'importance des dépenses publiques et l'étendue du système de protection sociale du pays. Bien que les chiffres exacts varient légèrement d'une année à l'autre, la comparaison avec la Suisse révèle une structure économique fondamentalement différente.

En Suisse, le secteur privé est nettement plus important et la population inactive (celle qui vit principalement des prestations sociales) est beaucoup moins nombreuse qu'en Belgique. Ces différences s'expliquent par des différences fondamentales dans l'organisation du pays

### 5.2.1 Ventilation comparative (estimations pour 2025)

Catégorie	Belgique	Suisse
<b>Revenus du secteur privé</b>	~28%	~67%
<b>Revenus basés sur l'État (éducation, soins de santé...)</b>	~14%	- -
<b>Revenus du gouvernement (employés du secteur public)</b>	~19%	~12%
<b>Prestations / Inactivité (Aide sociale, Retraite, Invalidité)</b>	~39%	~21%

En **Belgique**, l'emploi dans le secteur public représente environ 18 à 20 % de la population active totale. Toutefois, si l'on inclut les secteurs « financés par l'État » comme l'éducation, la santé (largement subventionnée) et les entreprises publiques, l'estimation d'un tiers correspond plus fidèlement à la réalité des personnes rémunérées par le contribuable.

En **Suisse**, le secteur public est restreint, n'employant qu'environ 12 à 14 % de la population active, principalement dans les services administratifs de base et l'enseignement public. La Suisse s'appuie fortement sur des partenariats public-privé où l'État réglemente mais n'emploie pas nécessairement le personnel (par exemple, dans le secteur de l'assurance maladie et pour certains aspects des infrastructures).

### 5.2.2 Le groupe « inactif » (prestations)

C'est là que se situe le plus grand écart.

**Belgique** : Le taux d'inactivité est parmi les plus élevés de l'UE. Ce taux inclut les retraités, mais aussi un nombre important de personnes en arrêt maladie de longue durée, en invalidité ou en retraite anticipée. Dans certaines régions belges, environ **25 à 30 %** de la population en âge de travailler est inactive sur le marché du travail.

**Suisse** : La Suisse possède l'un des taux de participation au marché du travail les plus élevés au monde (~**84 %**). Le pourcentage de personnes vivant exclusivement de l'aide sociale est très faible (environ **2,9 %**). Bien qu'il existe une population retraitée, le groupe

des personnes en âge de travailler inactives est beaucoup plus restreint en raison de politiques d'activation strictes et d'une culture valorisant l'emploi.

### 5.2.3 *Principales différences structurelles*

#### Le groupe « Revenus gouvernementaux »

En Suisse, la définition de « financé par l'État » est beaucoup plus restrictive qu'en Belgique, car l'État agit davantage comme un **régulateur** que comme un **employeur** .

- En **Belgique** , l'emploi dans le secteur public représente environ 18 à 20 % de la population active totale. Cependant, si l'on inclut les secteurs « financés par l'État » comme l'éducation, la santé (largement subventionnée) et les entreprises publiques, l'estimation d'un tiers correspond plus fidèlement à la réalité des personnes rémunérées par le contribuable.
- **Suisse** : Le secteur public est restreint, n'employant qu'environ 12 à 14 % de la population active, principalement dans l'administration centrale (4 %) et l'éducation publique (7,2 %). La Suisse s'appuie fortement sur des partenariats public-privé où l'État réglemente mais n'emploie pas nécessairement le personnel (par exemple, dans le secteur de l'assurance maladie et certains aspects des infrastructures).

#### Le moteur du « secteur privé »

- **Belgique** : Le secteur privé est robuste, mais supporte une lourde charge fiscale qui finance les deux tiers restants. Il en résulte un sentiment de « tiers » où la richesse créée par un groupe est redistribuée aux autres. Ce phénomène se reflète également dans la répartition des coûts salariaux .
- **Suisse** : Le secteur privé est incontestablement la force dominante. Du fait de dépenses sociales plus faibles et d'un secteur public plus restreint, une part bien plus importante de chaque franc suisse produit reste dans l'économie privée ou est réinvestie.

#### Des différences structurelles plus profondes

1. **Participation au marché du travail** : La Suisse affiche un taux de participation élevé dans toutes les tranches d'âge, y compris chez les travailleurs âgés (55-64 ans) qui prennent fréquemment leur retraite anticipée en Belgique.
2. **Structure de la sécurité sociale** : Le système suisse est « à plusieurs piliers ». Si l'État verse une pension de base, une grande partie des « prestations » d'un Suisse provient de son propre fonds de pension privé ou géré par son entreprise (*LPP/BVG* ), et non directement des recettes fiscales courantes de l'État.
3. **Politique fiscale** : La Suisse dispose d'un « frein à la dette » ( *Schuldenbremse* ) qui empêche légalement l'État de dépenser plus qu'il ne reçoit, plafonnant ainsi naturellement la taille du secteur public.

## 5.3 Le piège de l'inactivité en Belgique

Le taux d'inactivité en Belgique est très élevé et représente environ 39 % de la population active.

La comparaison avec la Suisse est frappante car le système suisse est conçu pour prévenir précisément les problèmes de « baisse du revenu net » et de « manque de contrôle » qui expliquent en grande partie le très fort écart d'inactivité en Belgique.

1. **Le « piège » financier** : Pourquoi travailler ne rapporte pas en Belgique

En 2025, la Belgique reste le pays européen le plus touché par l'inactivité chez les célibataires.

- **L'écart** : Des études récentes montrent qu'une personne seule en Belgique qui passe des allocations à un emploi à bas salaire ne voit souvent qu'une augmentation de revenu net de 6 % à 9 %.
- **Coûts cachés** : Si l'on tient compte des frais de transport, de la perte des avantages sociaux liés à l'énergie et des coûts de garde d'enfants, de nombreuses personnes perdent de l'argent en retournant au travail.
- **Contraste suisse** : En Suisse, comme l'impôt sur le revenu est plus faible et que l'« abattement fiscal » est élevé, l'écart entre les prestations et un salaire de départ est beaucoup plus important (généralement au moins 30 à 40 % de revenu net en plus).

## 2. Le « malade de longue durée » contre le « contrôle » suisse

Récemment (2025), plusieurs scandales ont éclaté au sein du système de sécurité sociale belge, révélant un manque de contrôle. En Belgique, une personne peut rester des années dans le système de santé, sans réelle incitation à le réintégrer. Outre le fait que beaucoup y ont recours comme alternative au travail (pour les raisons évoquées précédemment), le système souffre également d'un manque de contrôle, dû soit à un laxisme, soit à des pressions politiques.

Belgique	Suisse
<b>Surveillance passive</b> : le contrôle est souvent purement administratif. Une fois votre compte déclaré « invalide », le système vérifie rarement la possibilité d'un remboursement partiel.	<b>Gestion active des cas</b> : Si un travailleur suisse est malade pendant plus de 30 jours, la compagnie d'assurance envoie immédiatement un « coach de réintégration » sur son lieu de travail.
<b>Tout ou rien</b> : soit vous êtes déclaré malade à 100 %, soit vous travaillez à 100 %. Les déclarations partielles sont complexes et peuvent compromettre votre droit aux prestations.	<b>Invalidité partielle</b> : Le système suisse calcule l'invalidité en pourcentage (par exemple, 40 %). Vous êtes encouragé à travailler pour les 60 % restants et à percevoir une pension partielle.
<b>Augmentation des chiffres</b> : Plus de 526 000 personnes sont en invalidité de longue durée, et les cas psychologiques (épuisement professionnel/dépression) ont augmenté de 44 %.	<b>Des chiffres stables</b> : Des référendums stricts organisés dans les années 2010 ont plafonné les dépenses liées au handicap, obligeant l'État à privilégier la « réadaptation avant la pension ».

## 3. Les coûts salariaux élevés réduisent le résultat net

Le piège de l'inactivité est principalement dû au coût salarial (pour l'employeur) par rapport au montant net finalement versé à l'employé. La Belgique présente le plus fort « coin fiscal » de l'OCDE.

- **Le calcul** : Pour donner 100 € de plus dans la poche d'un employé belge (net), un employeur belge doit souvent payer près de 250 € de plus (brut + cotisations sociales).
- **Conséquence** : le coût du travail devient exorbitant, ce qui pousse les entreprises à surréglementer et à automatiser, incitant ainsi davantage les individus à se tourner

vers les prestations sociales. Par ailleurs, les salaires sont tirés vers le bas, réduisant d'autant plus le montant net versé. Enfin, l'émergence d'une multitude d'« avantages » salariaux fragilise le lien entre travail et rémunération.

- **La réforme de 2025** : Le nouvel accord fédéral belge (juillet 2025) vise à garantir une différence nette minimale de 500 € entre les personnes qui travaillent et celles qui ne travaillent pas. Cependant, les experts estiment que cet objectif est difficile à atteindre sans des coupes drastiques dans les services sociaux qui se chevauchent et qui sont à l'origine des impôts élevés. De plus, 500 € pourraient ne pas toujours suffire à inciter fortement les bénéficiaires de longue durée des prestations sociales à occuper un emploi stable.

#### 4. La démocratie directe comme « équipe de nettoyage »

Pourquoi la Belgique ne peut-elle pas simplement régler ce problème ? Parce que le « système en silos » se protège de lui-même.

En Belgique, chaque prestation sociale est liée à un pilier politique (syndicats, caisses d'assurance maladie). Supprimer une prestation sociale, c'est déclencher une guerre politique.

En Suisse, le frein à l'endettement est inscrit dans la loi. Si le fonds d'invalidité s'endette, le gouvernement est tenu de le réformer ou d'augmenter les impôts par référendum. L'opinion publique privilégie généralement la réforme à l'augmentation des impôts, ce qui justifie politiquement le durcissement des règles et le renforcement des contrôles.

#### Perspectives pour 2025

Suite à l'« Accord d'été » du gouvernement belge, les allocations chômage seront limitées à 24 mois et les contrôles des arrêts maladie de longue durée seront renforcés. Cependant, sans la simplification territoriale du modèle suisse (suppression des zones de chevauchement), le coût administratif du suivi de ces 2 millions de personnes dépasse souvent le montant des allocations elles-mêmes. De plus, la hausse réelle des impôts a maintenu l'écart entre le coût net et le coût salarial.

### 5.4 Impôt sur le revenu des particuliers (personnel)

Comparer les taux d'imposition en Suisse et en Belgique permet d'étudier la question de la **décentralisation face à la centralisation**. En Suisse, les autorités fiscales sont principalement composées de cantons et de communes, tandis qu'en Belgique, c'est l'État fédéral qui domine le processus de recouvrement.

Niveau	Suisse (Très variable)	Belgique (Hautement standardisé)
Fédéral	0 % – 11,5 % (Progressif)	25 % – 50 % (Progressif)
Régional / Cantonal	2 % – 25 % (Dépend du canton)	0% (Inclus dans la base fédérale)
Municipal / Locale	~2% – 15% (Multiplicateur d'impôt)	0 % – 9 % (Surtaxe régionale/communale)
Note maximale totale	~22% (Zug) à ~45% (Genève)	~50 % – 53,5 % (À l'échelle nationale)

Principales différences :

Le « **Steuerfuss** » suisse : En Suisse, votre commune détermine son propre « coefficient multiplicateur ». Si vous déménagez à cinq kilomètres, dans le village voisin, votre impôt foncier pourrait baisser de 10 %.

**Surtaxe belge** : En Belgique, votre commune ajoute simplement un petit pourcentage (généralement entre 6 % et 9 %) en plus de ce que vous devez déjà au gouvernement fédéral.

## 5.5 Impôt sur les sociétés (Entreprises)

Le taux d'imposition effectif (TIE) inclut tous les niveaux de gouvernement.

Niveau	Suisse	Belgique
<b>Fédéral</b>	8,5% (Statutaire)	25% (Forfait)
<b>Cantonal / Régional</b>	~3% – 12%	0% (Taxes régionales minimales)
<b>Taux effectif total</b>	~11,9 % (Zug) à environ 21 % (Berne)	25% (Standard)

**Principales différences :**

- Concurrence fiscale : les cantons suisses se livrent une concurrence féroce pour attirer les sièges sociaux. Zug et Schwyz sont célèbres pour maintenir des taux combinés proches de 12 %.
- Taux PME en Belgique : La Belgique propose un taux réduit de 20 % sur les 100 000 premiers euros de bénéfice pour les petites et moyennes entreprises (PME), sous certaines conditions.

## 5.6 Taxe à la consommation (TVA / MWST)

Taper	Suisse	Belgique
<b>Tarif standard</b>	8,1%	21%
<b>tarif réduit</b>	2,6% (Nourriture, Livres, Médicaments)	6 % (Alimentation, Livres) 12% (Service de restauration)
<b>Tarifs spéciaux</b>	3,9 % (Hébergement)	0 % (Journaux quotidiens)

## 5.7 Tableau récapitulatif de l'autonomie fiscale

Fonctionnalité	Suisse	Belgique
<b>Collecteur principal</b>	Canton (Le « Souverain »)	État fédéral (Le « Hub »)
<b>progressivité de l'impôt</b>	Élevé (Varie énormément selon l'emplacement)	Élevé (varie selon la tranche de revenus)
<b>Impôt sur la fortune ?</b>	Oui (au niveau cantonal)	Non (Uniquement pour les comptes titres importants)
<b>Impôt sur les successions et les donations</b>	Varie selon le canton (0 % pour les héritiers directs)	Varie selon la région (élevé pour les liaisons indirectes)

La Suisse pratique la **concurrence verticale et horizontale** . Cantons et communes rivalisent pour maintenir les impôts bas afin d'attirer les résidents.

La Belgique applique le **principe de solidarité verticale**. L'État fédéral perçoit la majeure partie des recettes fiscales et les redistribue aux Régions et aux Communautés afin de garantir un niveau de service égal sur l'ensemble du territoire. Toutefois, le taux d'imposition moyen est sensiblement plus élevé, notamment en raison de l'inefficacité du système. Les coûts de fonctionnement de l'État absorbent une part importante des recettes fiscales.

## 5.8 Impôt sur les salaires

Vous trouverez ci-dessous une comparaison du salaire net d'une personne célibataire sans enfant résidant à Zurich (centre financier suisse) et à Bruxelles (centre administratif belge). Pour le « canton moyen », nous prenons comme référence une localité intermédiaire comme Argovie ou Soleure, située entre les paradis fiscaux (Zug) et les villes à forte imposition (Genève/Zurich).

### 5.8.1 Détail du salaire : 100 000 € brut

Remarque : Tous les chiffres sont approximatifs pour 2025 et supposent un statut professionnel standard.

Composant	Bruxelles (Belgique)	Zurich (Suisse)
Salaire brut	100 000 €	100 000 € (environ 94 000 CHF)
Sécurité sociale (EE)	~13 070 € (13,07 %)	~10 200 € (env. 10,3% AVS/AI/ALV)
Fonds de pension (2e pilier)	Inclus dans ce qui précède/volontaire	~6 500 € (selon l'âge)
Revenu imposable	~86 930 €	~77 300 €
Impôt sur le revenu	~36 500 € (Plateau supérieur 50%)	~9 500 € (Fédéral + Cantonal + Local)
Assurance maladie	Déduit des impôts/ sécurité sociale	~4 500 € (Privé mais obligatoire)
Revenu annuel net à la maison	~50 430 €	~69 300 €
Taux d'imposition effectif	~49,6%	~30,7%
Coût pour l'employeur (revenus bruts + contributions sociales)	~127 000 €	~112 000 €

### 5.8.2 Détail du salaire : 50 000 € brut

	Zurich	Caon suisse moyen	Bruxelles (Belgique)
Taux d'imposition effectif pour un revenu brut de 50 000 €	~30,7%	~32,3% (assurance maladie comprise)	~36,7%

### 5.8.3 Pourquoi une telle différence ?

#### Le système belge de « Solidarité »

- **Tranches d'imposition élevées** : En Belgique, la tranche d'imposition à 50 % s'applique relativement tôt (à environ 48 320 € en 2025). La majeure partie d'un salaire de 100 000 € est imposée au taux maximal.
- **Filet de sécurité sociale** : Les cotisations élevées à la sécurité sociale couvrent une couverture santé complète, des allocations chômage généreuses et des pensions d'État.
- **Voitures de fonction** : Pour compenser la forte imposition, la Belgique recourt à diverses formes d'« optimisation salariale » (avantages extralégaux). De nombreux professionnels de ce niveau bénéficient d'une voiture de fonction, d'une carte carburant et de titres-restaurant, ce qui représente un gain réel de 10 000 à 15 000 € non déductible du salaire net.

#### Le système « concurrentiel » suisse

- **Fiscalité décentralisée** : vos impôts sont répartis en trois tranches : fédérale (faible), cantonale (modérée) et municipale (variable). Zurich est compétitive, mais déménager à Zoug, ville voisine, augmenterait encore davantage votre revenu net.
- **Responsabilité individuelle** : Bien que l'impôt soit plus faible, vous devez payer votre propre assurance maladie privée sur votre salaire net (environ 350 à 500 €/mois).
- **Pouvoir d'achat** : Bien que le salaire net soit plus élevé, le coût de la vie à Zurich (loyer, nourriture, services) est nettement plus élevé qu'à Bruxelles.

### 5.8.4 Le point de vue de l'entreprise : le coût pour l'employeur

Pour vous verser 100 000 € bruts, l'employeur doit également payer les « cotisations patronales ».

- **Belgique** : L'employeur verse environ **25 à 30 %** en plus des 100 000 €.
  - (Coût total : ~127 000 €).
- **Suisse** : L'employeur verse environ **10 à 15 %** en plus des 100 000 €.
  - (Coût total : ~112 000 €).

### 5.8.5 Tableau récapitulatif de l'autonomie fiscale

Fonctionnalité	Suisse	Belgique
Compétition verticale	Haut (Les cantons se font concurrence sur les tarifs)	Faibles (les taux fédéraux sont fixes)
Solidarité horizontale	Faible (Les cantons riches paient aux cantons pauvres)	Haut (Transferts massifs via la sécurité sociale)
Transparence	Haut (Vous paierez vos impôts ultérieurement par le biais d'une facture.)	Faible (L'impôt est retenu à la source)
Impôt sur la fortune ?	Oui (Impôt annuel sur la valeur nette)	Non (Uniquement sur certains comptes titres)

Passer d'une tranche de revenus élevée (100 000 €) à une tranche de revenus moyenne (**50 000 € bruts par an**) modifie considérablement la donne. En Belgique, la pression

fiscale demeure élevée en raison de la progression rapide des tranches d'imposition, tandis qu'en Suisse, un salarié de la classe moyenne bénéficie souvent d'un taux d'imposition très bas au niveau fédéral.

## 5.9 L'analyse de la « classe moyenne »

### Belgique : La « compression » fiscale

- **Le problème du seuil** : en Belgique, même avec 50 000 €, vous atteignez déjà la **tranche d'imposition de 45 %** (qui commence aux alentours de 28 000 €) et vous vous dirigez vers la **tranche de 50 %** .
- **La taxe « invisible »** : bien que le salaire net soit inférieur, l'assurance maladie est prise en charge par vos cotisations sociales prélevées sur le salaire brut et par un excédent payé par l'employeur.
- **Résultat net** : Un Belge à revenu moyen conserve environ **63 %** de son salaire.

### Suisse : Le fardeau des coûts fixes

- **Faible imposition** : À partir de 50 000 €, l'impôt fédéral suisse est quasi nul (environ 50 €). La majeure partie de l'impôt payé est reversée au canton.
- **L'assurance maladie « forfaitaire »** : en Suisse, l'assurance maladie n'est pas calculée en pourcentage ; il s'agit d'une prime fixe. Que vous gagniez 50 000 € ou 100 000 €, vous payez environ **4 500 € par an** .
- **L'effet régressif** : Parce que l'assurance maladie est un coût fixe, elle frappe **deux fois plus durement le salarié gagnant 50 000 €** (9 % du salaire brut) que le salarié gagnant 100 000 € (4,5 % du salaire brut).
- **Résultat net** : après avoir payé l'assurance maladie obligatoire, le Suisse à revenu moyen conserve environ **67 %** de son salaire.

### Pouvoir d'achat comparatif (PPA)

Bien que le salaire net suisse paraisse légèrement supérieur sur le papier, le **pouvoir d'achat à 50 000 €** peut être plus élevé en Belgique. Mais cela dépend du canton.

Catégorie de dépenses	Bruxelles	Zurich
Location (1 chambre centre-ville)	~1 100 €	~2 200 €
Courses (mensuelles)	~350 €	~700 €
Transports publics	~50 €	~85 €
Résultat	Un mode de vie durable.	budget très serré (Zurich est la ville la plus chère du monde).

### Résumé

- **En Belgique** : le « Consensus » constitue un **filet de sécurité sociale** . Avec un seuil de 50 000 €, l'État prélève davantage, mais il protège également les citoyens des coûts élevés des soins de santé et du logement grâce à des subventions et des systèmes socialisés.
- **En Suisse** : le consensus est à une **faible intervention de l'État** . L'État intervient très peu, mais vous êtes responsable des coûts élevés fixés par le marché. Avec 50 000 €, un habitant de Zurich peut avoir une qualité de vie *inférieure* à celle d'un Bruxellois, car son revenu disponible est absorbé par les charges fixes.
- Élargir la perspective de Zurich (centre urbain à fiscalité relativement élevée) à un canton suisse « moyen » révèle un contraste encore plus frappant avec la Belgique. En Suisse, un déplacement de seulement 20 kilomètres peut faire varier

considérablement le montant des impôts, tandis qu'en Belgique, le système fiscal est largement uniforme à l'échelle nationale.

## 5.10 Impact institutionnel : Pourquoi la moyenne est plus faible

La raison pour laquelle le canton suisse « moyen » est beaucoup moins cher que la Belgique pour une personne gagnant 50 000 € tient aux outils **de démocratie directe dont nous avons parlé précédemment** :

- **La surtaxe municipale** : en Belgique, la ville de résidence ajoute un faible pourcentage à la facture fédérale. Dans un canton suisse moyen, la commune dispose de sa propre **autonomie budgétaire**. Les petites villes limitent souvent leurs services au strict minimum afin de réduire le « multiplicateur fiscal », ce qui attire les familles de la classe moyenne.
- **Le référendum sur les dépenses** : Dans un canton moyen, tout nouveau bâtiment scolaire ou sportif coûtant plus de quelques millions de francs fait souvent l'objet d'un vote obligatoire. Cela permet d'éviter les dépenses « idéologiques » mentionnées précédemment et de limiter la pression fiscale globale. En Belgique, les villes et les communes ont tendance à surinvestir dans les infrastructures publiques, souvent en parallèle d'un déficit budgétaire.

## 5.11 Corruption

Si l'on compare la Belgique et la Suisse, le contraste réside entre un pays « propre mais en déclin » (Belgique) et un autre « constamment au sommet mais confronté à des défis uniques » (Suisse).

D'après le dernier **Indice de perception de la corruption 2024** (publié en février 2025), voici comment ils se positionnent.

### Classements comparatifs (Situation en 2025)

La Suisse figure régulièrement parmi les 5 pays les moins corrompus au monde, tandis que la Belgique a récemment quitté le top 20.

Résumé	Résumé	Résumé
Score (sur 100)	69	81
Classement mondial	22e	5ème
Tendance sur 5 ans	Déclin significatif	Stable (légère baisse)
Risque principal	Dépenses publiques et lobbying	Secret financier et blanchiment d'argent

### Coût estimé en euros

L'économie suisse étant nettement plus importante et plus riche que l'économie belge, le « coût » de la corruption se manifeste différemment.

- **Belgique** : Pertes estimées à 4,4 milliards d'euros par an. Ce manque est principalement imputable aux inefficacités des marchés publics, aux zones d'ombre des subventions politiques et à l'absence de contrôle. Toutefois, ce problème a atteint un niveau tel qu'il se traduit concrètement par une mauvaise exécution des travaux d'infrastructure et l'émergence de scandales.

- **Suisse** : S'il est difficile d'établir un chiffre précis des « pertes » dues à la corruption intérieure (qui est très faible), la Suisse est une plaque tournante mondiale de la corruption « étrangère ». On estime qu'entre 1985 et 2025, des avoirs illicites provenant d'autres pays, d'une valeur de 112 à 514 milliards de dollars (100 à 470 milliards d'euros), ont été retracés vers des banques suisses.
- **Par citoyen** : en Belgique, la corruption coûte en moyenne 1 100 € de gain économique potentiel à chaque habitant. En Suisse, la corruption dans le secteur public est si faible que cette « taxe » est négligeable pour le citoyen moyen, même si le pays en subit un coût d'image important à l'échelle internationale.

### Principales différences dans le « type » de corruption

Les deux pays sont confrontés à des problèmes très différents :

#### Belgique (Le défi « politique ») :

- **Marchés publics** : L'attribution des marchés publics au niveau local et régional présente des risques élevés. De plus, leur mise en œuvre révèle un manque de compétences dans le contrôle des projets financés par des fonds publics, ce qui entraîne souvent des dépassements de coûts considérables.
- **Le phénomène des portes tournantes** : l'absence de règles strictes encadrant le passage des politiciens à des postes de lobbyistes d'entreprises très bien rémunérés. Certains politiciens, issus de la troisième génération, occupent souvent des postes de lobbying dans le secteur dont ils étaient responsables.
- **Application de la loi** : La Belgique a été critiquée par l'UE pour son manque de personnel spécialisé capable de poursuivre efficacement les infractions en col blanc.

#### Suisse (Le défi « financier ») :

- **Blanchiment d'argent** : La principale forme de « corruption » en Suisse ne réside ni dans la construction de ponts ni dans la corruption de policiers ; elle consiste à servir de « refuge » à l'argent sale provenant de l'étranger. Toutefois, cela n'a pas d'impact négatif direct sur les citoyens.
- **Lacunes juridiques concernant les avocats** : Jusqu'à très récemment, la législation suisse en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ne couvrait pas strictement les avocats et les notaires qui créaient des sociétés écrans.
- **Supervision bancaire** : Historiquement, l'autorité de régulation suisse (FINMA) n'a pas eu le pouvoir d'infliger de lourdes amendes, contrairement à ses homologues américains ou européens, même si une réforme est actuellement en cours.

#### Résumé : Perception contre réalité

En Belgique, les citoyens sont plutôt sceptiques ; environ 66 % estiment que la corruption est un problème majeur. En Suisse, la confiance du public est bien plus élevée ; le citoyen lambda est rarement confronté à la corruption au quotidien (obtention d'un permis, interactions avec la police). Cependant, les ONG internationales considèrent la Suisse comme un angle mort dans la lutte mondiale contre la corruption financière transfrontalière.

## 6 Le risque de dictature par une majorité cachée

Le fait qu'une « majorité » ne se résume pas à un simple décompte électoral, mais englobe un alignement idéologique profond au sein des institutions publiques et privées (médias, monde universitaire, fonction publique), est un phénomène bien documenté en science politique. On parle souvent de « **capture institutionnelle** » ou, plus traditionnellement, de forme moderne de « **tyrannie de la majorité** » ; une fois en place, elle agit comme un cheval de Troie. Dans les démocraties représentatives de type « **conflit** » (comme la France ou le Royaume-Uni), cela peut engendrer le sentiment que « **le système** » est déconnecté du citoyen lambda. Voici une analyse approfondie de la manière dont l'architecture unique de la Suisse aborde ce problème différemment.

### 6.1 Le problème : « La longue marche à travers les institutions »

Ces observations corroborent la théorie sociologique selon laquelle certaines classes professionnelles (journalistes, universitaires, dirigeants d'ONG) ont tendance à partager des parcours éducatifs et des valeurs similaires (souvent de centre-gauche ou écologistes).

- **Le biais** : Une étude de l'Université de Tilburg de 2025 sur les biais institutionnels européens a confirmé que dans de nombreux pays de l'UE, les journalistes et les universitaires sont perçus par le public comme étant nettement plus à gauche que la population générale, tandis que la police et les juges sont souvent perçus comme étant plus à droite.
- **Conséquences** : Dans un système majoritaire, si le gouvernement élu s'aligne sur « l'idéologie institutionnelle », il n'y a pas de « contre-pouvoir ». Cela crée une « **dictature du consensus** », où les opinions alternatives sont marginalisées socialement ou professionnellement.

### 6.2 La solution suisse : le système de concordance

La Suisse gère mieux ce problème non pas en éliminant les préjugés, mais en **institutionnalisant la diversité** .

- **La formule magique** : le gouvernement suisse (Conseil fédéral) est toujours une « grande coalition ». Il est légalement tenu d'inclure les principaux partis de tout l'échiquier politique, de l'UDC de droite aux sociaux-démocrates de gauche.
- **Pluralité ministérielle** : chaque ministre (de parti différent) dirige un ministère distinct. L'administration n'est donc jamais idéologiquement monolithique. Un ministre conservateur recruterait et dirigera un ministère différemment d'un ministre socialiste.
- **Résultat** : La fonction publique suisse est contrainte d'être **polyidéologique** plutôt que de constituer un bloc idéologique unique.

### 6.3 Équilibre des médias : Les conclusions de l'étude « fög »

Les médias jouent un rôle déterminant dans la formation de cette « majorité idéologique ». En Suisse, les données montrent une tendance différente de celle observée dans les pays voisins.

- **L'étude** : Le Centre de recherche sur la sphère publique et la société ( fög ) de l'Université de Zurich réalise chaque année un « Annuaire de la qualité des médias ».

- **Résultat :** leur **analyse de 2023/2024** a révélé que les médias suisses à forte audience (comme SRF/RTS et *20 Minuten*) figurent parmi les plus **neutres politiquement** d'Europe. Devant préparer les citoyens à quatre référendums par an, leur modèle économique repose sur une présentation équitable des arguments « pour » et « contre ».
- **Soupape de sécurité :** Contrairement à la BBC ou à France Télévisions, parfois perçues comme le reflet d'une idéologie étatique ou élitiste, la radio-télévision publique suisse est constamment menacée de **référendum sur son financement**. Si le public estime que les médias sont trop partiaux, il peut lancer une initiative visant à réduire leur budget (comme ce fut le cas avec l'initiative « No Billag »).

## 6.4 Le « veto du peuple » face aux abus idéologiques

Le remède le plus efficace contre la « dictature de la majorité » au sein des institutions est le **référendum facultatif**. Dans l'UE, si une coalition de médias, de militants et de politiciens adopte une « taxe climatique », celle-ci devient loi, indépendamment de l'opinion publique. En Suisse, l'élite « propose », mais le peuple « dispose ».

- **Preuves de 2025 : Le 30 novembre 2025**, les électeurs suisses ont massivement rejeté l'« **Initiative pour l'avenir** », qui proposait une taxe successorale de 50 % sur les plus riches afin de financer la politique climatique. Malgré un soutien important de la part des « défenseurs du climat » dans les médias et le monde universitaire, elle a été rejetée par plus de **78 % des votants**.
- **Données de février 2025** : L'« **Initiative pour la responsabilité environnementale** » a également été rejetée par près de 70 % des électeurs.<sup>2</sup>
- **La leçon** : si la « majorité institutionnelle » (médias/militants) domine le *discours*, elle ne peut pas dominer la *loi*. Le référendum sert de contrepoids à la réalité, empêchant l'idéologie des élites de s'éloigner trop du quotidien des citoyens.

## 6.5 La démocratie directe comme « droit de veto » sur l'idéologie

L'outil le plus puissant dont dispose la Suisse contre la « dictature de la majorité » dans les institutions est le **référendum facultatif**.

- **Le contrôle institutionnel : dans la plupart des pays, une fois qu'une « clique » de politiciens et de militants a fait adopter une loi, celle-ci est définitivement caduque.** En Suisse, toute loi adoptée par la « majorité idéologique » au Parlement peut être contestée par **50 000 citoyens**.<sup>4</sup>
- **L'effet « correctif »** : cela oblige l'élite (la « classe politique ») à modérer son idéologie *avant* le vote de la loi. Elle sait que si elle est trop radicale ou trop « de gauche/droite », le peuple votera tout simplement « non ».
- **Preuves issues de la recherche** : Une **étude de 2025 publiée dans la Revue socio-économique** a révélé que la démocratie directe suisse réduit considérablement les « inégalités politiques » en veillant à ce que les lois reflètent les préférences du grand public plutôt que celles de la seule classe institutionnelle « bien éduquée/aisée ».

## 6.6 Résumé et comparaison

Fonctionnalité	Démocratie représentative « conflit »	La démocratie suisse « consensuelle »
----------------	------------------------------------------	---------------------------------------

<b>Idéologie institutionnelle</b>	Elle reflète souvent les valeurs de l'élite universitaire.	Contraints d'accepter un accord de partage du pouvoir entre quatre parties.
<b>Rôle des médias</b>	Agit souvent comme « gardien du temple » ou défenseur partisan.	Il joue le rôle de « modérateur » lors des débats référendaires.
<b>Points de vue minoritaires</b>	Peut être ignoré par la « majorité élue ».	Peut déclencher un référendum pour empêcher la majorité de voter.
<b>Confiance démocratique</b>	Les données Ipsos de 2025 montrent un taux de satisfaction inférieur à 30 % en France et au Royaume-Uni.	V-Dem 2025 classe la CH comme la plus participative au monde. <sup>5</sup>

## 6.7 Pourquoi c'est moins un problème en Suisse

Le susmentionné "dictature", dans lequel médias, le milieu universitaire et formulaire de service civil un idéologique bloc , est un moins prononcé problème dans Suisse. Le chemin dans lequel un société offres avec "institutionnel idéologie" est visible à le étendue à lequel citoyens peut résister il.

### Le mécanisme « correctif » : référendum contre protestation

<b>Fonctionnalité</b>	<b>Démocraties européennes (conflit/mixte)</b>	<b>Suisse (Consensus + Direct)</b>
<b>Méthode de refoulement</b>	<b>Manifestations et grèves.</b> Les citoyens descendant dans la rue lorsqu'ils estiment que la « majorité institutionnelle » les a ignorés.	<b>Le vote par référendum.</b> Les citoyens organisent un référendum pour abroger légalement la loi qu'ils désapprouvent.
<b>Biais idéologique</b>	Les institutions peuvent dériver vers un consensus « centre-gauche/climat » sans contrôle juridique immédiat.	Toute dérive idéologique au Parlement est « examinée » par le peuple tous les 3 mois.
<b>Influence des médias</b>	Les médias peuvent agir comme un « multiplicateur » pour l'idéologie institutionnelle (par exemple, en France ou en Allemagne).	Les médias sont contraints d'endosser un rôle d'« arbitre neutre » car ils doivent préparer le public aux votes proprement dits.
<b>Résultats de confiance</b>	<b>En déclin.</b> Les données de 2025 montrent une « aliénation » croissante entre le public et la « classe d'experts ».	<b>Résilient.</b> La confiance reste élevée car le peuple <i>est</i> le dernier « expert ».

Une étude de l' Université de Bâle (2024/2025) confirme que le système suisse agit comme un « mécanisme de refroidissement » des tensions idéologiques :

- 1. La menace du référendum :** les politiciens et les « défenseurs » savent que s'ils défendent une idéologie trop éloignée de l'électeur moyen, elle sera rejetée. Cela impose **une modération** à la source.
- 2. Pas de système « tout au vainqueur » :** dans la plupart des pays, un camp l'emporte et contrôle les institutions. En Suisse, la « formule magique » garantit

que la **majorité institutionnelle** est toujours composée de quatre partis aux intérêts divergents.

3. **Le contrôle budgétaire** : les organisations (comme le radiodiffuseur public ou les ONG) qui s'orientent trop vers l'idéologie peuvent faire l'objet d '« **initiatives populaires** » visant à réduire leur financement, ce qui les oblige à rendre des comptes aux contribuables.

## 6.8 Principales conclusions

- **Thèse** : Dans de nombreuses démocraties représentatives (modèles conflictuels), la « majorité institutionnelle » (médias, fonction publique, monde universitaire) peut créer un cloisonnement idéologique qui exclut les points de vue du grand public. Ce phénomène est fréquent dans les domaines du climat et des politiques sociales, où le consensus des « experts » l'emporte sur l'opinion publique. Le modèle suisse, fondé sur le « consensus », est plus efficace pour prévenir la « dictature de la majorité », non pas parce que ses élites sont moins partiales, mais parce que ses **institutions offrent moins de marges de manœuvre**.
- **Cas clé** : La **loi sur le CO2 (2021/2023)** , par laquelle le public a rectifié un « consensus institutionnel » pour le rendre plus pragmatique et inclusif. Comme l'ont montré les résultats du référendum de 2025, le public suisse joue un rôle constant de contrepoids aux initiatives des élites.
- **Référence clé** : **Arend Lijphart (2025)** démontre que si la Belgique et la Suisse sont toutes deux des démocraties consensuelles, la **démocratie directe** suisse est l'ingrédient essentiel qui empêche la « capture par l'élite ».
- **Le contexte belge** : Bien que la Belgique utilise un modèle de consensus, elle ne dispose pas du « droit de veto populaire » direct. Cela se traduit par des niveaux de confiance plus faibles (selon les études VUB 2025) car le consensus est établi entre les élites, plutôt qu'entre l'élite et le peuple.

## 6.9 Références clés

1. Lijphart , A. (2012) : Modèles de démocratie. Le texte fondateur expliquant pourquoi les modèles de consensus (comme la Suisse) empêchent la tyrannie de la majorité.
2. fög - Université de Zurich (2023) : Annuaire de la qualité des médias. Données spécifiques sur la neutralité des médias suisses.
3. Institut V-Dem (2025) : Rapport sur la démocratie. Souligne la résilience de la Suisse face à l'« autocratisation » et à la « mainmise des élites » grâce à ses outils participatifs.
4. Université de Tilburg (2025) : Perceptions des citoyens concernant les biais idéologiques dans les institutions de service public.
5. <https://www.news.uzh.ch/en/articles/media/2023/foeg-media-study.html>
6. [https://www.researchgate.net/publication/319677828\\_Political\\_Communication\\_in\\_Switzerland](https://www.researchgate.net/publication/319677828_Political_Communication_in_Switzerland)

## 7 Racines historiques de la démocratie directe suisse (modèle vertical)

Le système de démocratie directe suisse ne s'est pas construit du jour au lendemain. Il est le fruit d'une évolution séculaire qui mêle traditions rurales médiévales et lutte acharnée, au XIXe siècle, contre l'« élitisme libéral ». Fort de plus de 750 ans d'histoire, il mériterait d'être inscrit au patrimoine culturel européen. Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Une explication possible réside dans la longue histoire très différente du reste de l'Europe, qui remonte à l'époque féodale où des rois nobles régnait sur un État-nation souvent issu de la conquête des domaines de ses voisins par un seigneur dominant. De ce fait, un tel roi détenait un pouvoir absolu. Ce n'est que plus tard que furent créés les parlements, réservés à la noblesse, afin d'apaiser ses sujets. Il faut garder à l'esprit que la plupart des habitants étaient encore des serfs travaillant sur les terres des seigneurs il y a encore un siècle ou deux, une situation bouleversée par la révolution industrielle qui instaura le droit de vote et permit la création des parlements.

L'Union européenne, bien que construite progressivement après la Seconde Guerre mondiale, a hérité de ce modèle d'État-nation. La question est de savoir si ce modèle correspond encore à l'avenir que nous connaissons aujourd'hui.

### 7.1 Les racines médiévales : la « Landsgemeinde »

Les premières graines furent semées au XIIIe siècle dans les « cantons forestiers » (Uri, Schwyz et Unterwald). Ces petites communautés montagnardes isolées développèrent un système appelé **Landsgemeinde** .

- **Le concept** : Tous les citoyens masculins se réuniraient une fois par an sur la place de la ville pour voter les lois et élire les juges à main levée.
- **Logique** : Dans une petite « république agricole », il n'y avait pas besoin d'intermédiaire. Si vous étiez un homme libre autorisé à porter l'épée, vous étiez censé voter.
- **L'héritage** : Même avec la modernisation de la Suisse, cette identité « ascendante » est restée. L'idée que « le peuple est souverain » était déjà profondément ancrée dans la culture suisse avant même la naissance de l'État moderne.

### 7.2 Le XIXe siècle : Libéraux contre Démocrates

Le système moderne est né d'un conflit survenu dans les années 1830 et 1840 entre deux groupes de réformateurs :

- **Les Libéraux** (les « Barons fédéraux ») : Ils souhaitaient un système représentatif comme aux États-Unis ou en France. Ils estimaient qu'une petite élite instruite devait diriger le pays pour garantir son efficacité et sa modernisation.
- **Les Démocrates** (la base) : Ils craignaient que ces nouveaux politiciens libéraux ne deviennent une nouvelle « aristocratie ». Ils ont fait campagne sous le slogan : « Tout pour le peuple, mais aussi tout PAR le peuple. »

### 7.3 Pourquoi les Suisses ont choisi la démocratie directe plutôt que la représentation

1. **Crainte de la centralisation** : la Suisse est un pays de minorités (allemandes, françaises, italiennes, catholiques, protestantes). Nombreux étaient ceux qui craignaient qu'un parlement représentatif centralisé à Berne ne se contente de « dicter » sa loi aux cantons.
2. **Le droit de veto comme instrument de paix** : après une brève guerre civile en 1847 (la guerre du Sonderbund), les vainqueurs comprirent que le seul moyen d'empêcher la minorité catholique vaincue de se révolter à nouveau était de lui donner la possibilité de bloquer les lois qu'elle abhorrait. Le **référendum facultatif de 1874** constitua cette offre de paix.
3. **L'initiative populaire comme souape de sécurité** : En 1891, l' **initiative populaire** fut instaurée. Elle permettait au peuple de proposer ses propres idées, empêchant ainsi les « barons fédéraux » d'ignorer les préoccupations du public.

### 7.4 Pourquoi les autres pays n'ont-ils pas fait cela ?

La plupart des voisins de la Suisse ont suivi une voie différente pour des raisons historiques spécifiques :

Fonctionnalité	Suisse	Europe voisine (FR, DE, UK)
Origine nationale	Une « nation par la volonté ». Des groupes divers qui choisissent de vivre ensemble.	Souvent construites autour d'un seul noyau « ethnique » ou « linguistique » (les Français, les Allemands).
Structure du pouvoir	<b>De bas en haut</b> : le pouvoir circule du village → canton → fédération.	<b>Approche descendante</b> : historiquement, le pouvoir s'exerçait du monarque vers la capitale, puis vers les régions.
Échelle	Petite et décentralisée ; les problèmes locaux étaient la priorité.	Les grands empires ou royaumes qui avaient besoin de dirigeants centraux forts et réactifs.
Traumatisme	<b>Peur de l'élite</b> : Le traumatisme principal était la peur d'une tyrannie centralisée.	<b>La peur du chaos</b> : Après la Révolution française, de nombreuses élites européennes craignaient « la loi du plus fort » et préféraient une représentation stable.

### 7.5 Étapes clés de l'adoption moderne

- **Constitution de 1848** : Elle a créé l'État fédéral moderne, tout en conservant un caractère majoritairement représentatif. Elle prévoyait le **référendum obligatoire** (toute modification de la Constitution nécessitait un vote).
- **Révision de 1874** : Introduction du **référendum facultatif**. Si 50 000 personnes désapprouvaient une loi votée à Berne, elles pouvaient exiger un vote national pour l'abroger.
- **Révision de 1891** : Introduction de l' **initiative populaire** . Si 100 000 personnes souhaitaient une nouvelle loi, elles pouvaient exiger un vote national pour son adoption.
- <https://blog.nationalmuseum.ch/en/2022/05/direct-democracy-in-switzerland/>
- <https://www.nationalgeographic.com/culture/article/switzerland-direct-democracy-voting>

## 7.6 Résumé:

La Suisse a adopté la démocratie directe non pas par facilité, mais parce que c'était le seul moyen d'empêcher l'éclatement d'un pays profondément divisé et diversifié. Elle a transformé les conflits en un vote, garantissant ainsi qu'aucune majorité ne puisse imposer sa volonté à une minorité.

Il s'agit d'un débat central en politique comparée. De nombreux historiens et politologues (comme **Arend Lijphart** et **David Price**) affirment que la tension fondamentale qui règne aujourd'hui en Europe est en réalité un affrontement entre deux « codes génétiques » de gouvernance totalement différents : le modèle **monarchique-représentatif** et le modèle **communal-direct**.

## 8 Racines historiques des démocraties représentatives hiérarchisées

Bien que l'origine du système politique suisse puisse être considérée comme une exception sur le continent européen, il est pertinent d'examiner comment le reste de l'Europe a évolué politiquement au cours des derniers siècles. Les démocraties représentatives actuelles, qui garantissent le suffrage universel, existent depuis une centaine d'années et, depuis la Première Guerre mondiale, l'aristocratie au pouvoir a considérablement diminué. Néanmoins, le système politique est resté globalement intact. Si la fonction des monarques héréditaires s'est progressivement muée en fonction symbolique, le pouvoir au sein des institutions est désormais détenu par une nouvelle « élite », moins visible mais dont l'influence n'a cessé de croître ces dernières décennies. Il convient de se demander si les démocraties représentatives n'ont pas atteint un stade où une refonte structurelle s'impose, non seulement pour préserver la démocratie politique, mais aussi pour garantir le bien-être des citoyens.

### 8.1 Le « syndrome monarchique » de l'État-nation

La plupart des États européens (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni) se sont forgés grâce à la centralisation du pouvoir. Les seigneurs féodaux étaient unis par le plus puissant, souvent au terme de batailles historiques féroces, le vainqueur devenant roi et les seigneurs féodaux formant l'aristocratie. Cette structure hiérarchique demeure largement en vigueur, même si le pouvoir s'est déplacé vers une nouvelle élite.

- **Origine féodale** : Au Moyen Âge, le pouvoir était un « don » du roi à l'aristocratie. **Le « peuple » était constitué de sujets, et non de citoyens** .
- **Le passage à la représentation** : lors des révolutions (comme en France en 1789), un Parlement a remplacé le roi, mais la *structure* du pouvoir est restée verticale. L'« élite » (désormais composée d'avocats et de politiciens au lieu de ducs) continuait de décider de ce qui était le mieux pour les « masses ».
- **Résultat** : une « **démocratie conflictuelle** ». Le pouvoir étant centralisé au sommet, les partis politiques doivent se battre pour s'emparer de l'appareil d'État. Une fois vainqueurs, ils imposent leur idéologie jusqu'aux prochaines élections.

### 8.2 L'« exception alpine » suisse

La Suisse a échappé à ce « syndrome » car elle n'a jamais constitué un royaume unifié. Il s'agissait d'un ensemble de « communautés de vallée » (Communes) trop pauvres ou trop accidentées pour que les chevaliers puissent les conquérir facilement.

- **Origine communautaire** : le pouvoir prenait naissance au **niveau villageois** . Si la construction d'un pont était nécessaire, les villageois en décidaient. Si une loi était requise, ils se réunissaient sur la place publique ( **Landsgemeinde** ).
- **La construction par la base** : Lors de la formation de l'État suisse en 1848, les cantons n'ont pas « donné » le pouvoir au peuple ; le peuple a **délégué** un petit nombre de pouvoirs au gouvernement fédéral, tout en conservant le « droit de veto » (référendum) pour lui-même.
- **Comparaison : Modèles de flux de puissance**

Fonctionnalité	État-nation européen (De haut en bas)	Suisse (De bas en haut)
----------------	------------------------------------------	----------------------------

<b>Source d'énergie</b>	L'État (délégué au peuple).	Le Citoyen (délégué à l'État).
<b>Logique du droit</b>	« Nous (l'élite) votons les lois pour vous. »	« Vous (l'élite) proposez; nous décidons.»
<b>Style politique</b>	<b>Adversaire</b> : Le gagnant rafle tout.	<b>Consensus</b> : le pouvoir est partagé pour éviter les vetos.
<b>Fiducie institutionnelle</b>	Faible (Les gens se sentent « gouvernés » par une élite).	Élevé (Les gens ont le sentiment <i>d'être</i> le système).

### 8.3 L'Union européenne : « féodalisme moderne » ?

Les détracteurs de l'UE affirment souvent qu'elle a hérité du « syndrome » des États-nations qui l'ont créée, mais à l'échelle continentale.

- **L'élite technocratique** : La Commission européenne est souvent perçue comme une version moderne de la « haute autorité » ou d'un « conseil des princes ». Elle est composée d'experts non élus qui rédigent des lois complexes affectant 450 millions de personnes.
- **Le déficit démocratique** : En l'absence de « référendum européen » ou de tout moyen permettant aux citoyens de bloquer directement une directive, l'UE donne l'impression d'une structure « féodale » où « l'élite bruxelloise » décide et les parlements nationaux se contentent de « mettre en œuvre ».

#### L'idée :

Le problème de légitimité de l'UE trouve son origine dans cette histoire. Elle tente de construire un « consensus » entre les gouvernements (intergouvernementalisme), mais elle n'est pas encore parvenue à construire un « consensus » entre les citoyens (démocratie directe).

## 9 Le rôle perturbateur de la numérisation et de l'IA en politique : un pas vers l'avenir.

Les assistants IA ont le potentiel de transformer radicalement la pratique politique au sein de l'UE (et dans la plupart des pays). Ils peuvent et vont renforcer la démocratisation de la vie politique. La pratique démocratique encore « manuelle » en Suisse pourrait gagner en transparence et en efficacité. Cela pourrait également constituer un tremplin vers l'adoption de ces processus démocratiques dans les démocraties représentatives. Aujourd'hui encore, alors que la plupart des gouvernements dissimulent des données importantes derrière des portails opaques, tout citoyen peut désormais demander en quelques minutes comment son gouvernement dépense l'argent public. La réponse pourrait être que toutes les données ne sont pas disponibles car le gouvernement ne les publie pas intégralement, mais cette réponse est en soi révélatrice. Elle met en évidence le manque de transparence. Les assistants IA répondent également en se basant sur l'ensemble des opinions, et non uniquement sur celles relayées par les médias officiels. Ils vous indiqueront quand les responsables politiques ont enfreint leurs propres lois et traités. Ils peuvent redonner le pouvoir démocratique au citoyen, comme en Suisse. Les plateformes en ligne peuvent soutenir les initiatives citoyennes, les référendums et le vote final.

Analysons cela plus en détail. Les assistants IA peuvent influencer la politique de nombreuses manières, positives comme négatives. Voici quelques-unes des principales façons dont les assistants IA pourraient impacter la politique :

### 9.1 Améliorer la conscience civique

En rendant l'information politique plus accessible et la complexité moins intimidante, l'assistance par IA peut donner aux citoyens les moyens d'agir. Par exemple :

- **Éducation civique** : Ils peuvent même expliquer les programmes politiques, les politiques et les candidats en des termes plus personnalisés afin que les électeurs puissent prendre des décisions mieux éclairées.
- **Rappels électoraux** : Les électeurs peuvent également utiliser l'IA pour recevoir des rappels concernant les dates limites d'inscription, les bureaux de vote et les jours d'élection, afin de s'assurer qu'ils aillent voter.
- **Vérification des faits** : La vérification en direct des faits lors des débats ou discours politiques est un autre moyen de lutter contre la désinformation afin que les électeurs disposent des informations les plus précises possible.

### 9.2 Simplifier l'engagement politique

Les assistants IA ont le potentiel de favoriser la participation aux processus politiques, tels que :

- **Pétitions et militantisme** : Aider les utilisateurs à signer des pétitions, à s'engager dans des mouvements politiques ou à écrire à leurs élus.
- **Sondage d'opinion publique** : Les sondages d'opinion publique consistent à recueillir et à analyser les opinions du public afin d'informer les décideurs politiques sur les principales préoccupations des citoyens.

### 9.3 Simplifier la gouvernance

Les assistants IA peuvent améliorer la gouvernance et les services publics :

- **Boucles de rétroaction des politiques** : Les gouvernements pourraient également déployer des assistants IA pour solliciter l'avis des citoyens sur les politiques, permettant ainsi une gouvernance plus réactive et adaptative.

- **Gouvernance efficace** : L'IA pourrait automatiser les procédures bureaucratiques afin de rendre les services gouvernementaux plus efficaces et accessibles.

## 9.4 Personnaliser les campagnes politiques

Les candidats et les partis politiques peuvent engager des assistants IA pour :

- **Cibler les électeurs** : utiliser les données électorales pour envoyer des messages de campagne, des publicités et des propositions politiques personnalisés.
- **Dialogue avec les électeurs** : les chatbots dotés d'intelligence artificielle peuvent répondre aux questions des électeurs sur les positions des candidats concernant les différents enjeux, établissant ainsi un canal de communication.

## 9.5 Combattre (ou fomenter) la désinformation

L'IA peut avoir un double effet sur le désordre informationnel :

- **Bonne nouvelle** : les vérificateurs de faits utilisant l'IA peuvent étiqueter les fausses informations ou les contenus politiques trompeurs afin d'aider les utilisateurs à distinguer le vrai du faux.
- **Mauvaise nouvelle** : l'IA peut toutefois être détournée et exploitée pour générer de la propagande, produire des deepfakes ou influencer l'opinion publique par le biais de campagnes de désinformation instrumentalisées.

## 9.6 Améliorer la transparence

Les assistants IA peuvent responsabiliser les gouvernements en analysant et en synthétisant les données gouvernementales :

- **Maîtriser les cordons de la bourse** : rendre les budgets et les dépenses publiques compréhensibles pour les citoyens ordinaires.
- **Conseils politiques** : leur permettre de comprendre ce que les nouveaux projets de loi et les nouveaux programmes vont accomplir et comment cela affectera les citoyens et les entreprises.

## 9.7 Donner la parole aux voix marginalisées

Les assistants IA peuvent être utilisés pour amplifier la voix des communautés marginalisées :

- **Traduction linguistique** : Supprimer les barrières linguistiques pour permettre une plus grande participation au dialogue politique.
- **Accessibilité** : Aider les personnes handicapées à participer aux activités politiques.

## 9.8 Défis éthiques et réglementaires

Les assistants IA, tels que les députés IA, peuvent améliorer la politique, mais présentent leur propre lot de défis :

- **Biais et manipulation** : les systèmes d'IA entraînés sur des données biaisées peuvent amplifier les inégalités systémiques ou privilégier certaines idéologies politiques.
- **Surveillance et respect de la vie privée** : Les régimes autoritaires ou similaires pourraient mal utiliser l'IA pour surveiller à des fins de contrôle politique, étouffer la dissidence et manipuler les comportements.
- **Transparence algorithmique** : Un manque de transparence autour de la prise de décision par l'IA pourrait potentiellement miner la confiance dans les systèmes politiques.

## 9.9 Façonner le discours public

Les discussions politiques peuvent être encadrées par des assistants IA :

- **Modération des plateformes en ligne** : La modération par l'IA des discours haineux ou des contenus toxiques dans les débats politiques en ligne pourrait contribuer à améliorer ces débats.
- **Chambres d'écho** : En revanche, les algorithmes qui alimentent ces assistants IA pourraient aussi renforcer les chambres d'écho et accentuer les divisions politiques. La liberté d'expression doit être le principe directeur et les opinions divergentes peuvent jouer un rôle important en signalant les problèmes avant qu'ils ne deviennent des enjeux politiques .

## 9.10 Analyse prédictive et gestion de crise

L'IA permet aux gouvernements de mieux anticiper et de mieux traiter les problèmes relationnels et politico-sociaux :

- **Prévoir les troubles** : l'IA peut utiliser les médias sociaux et d'autres données pour prévoir les manifestations et autres actes de désobéissance civile.
- **Intervention en cas de crise** : Lors de catastrophes, les agences gouvernementales peuvent également utiliser des assistants IA pour les aider à communiquer avec les citoyens, en leur fournissant des informations et des instructions en temps réel.

### Points clés à retenir

Les assistants IA pourraient transformer la politique, la rendant plus transparente, accessible et participative pour les citoyens. Cependant, leur utilisation abusive pourrait entraîner une dégradation du système politique et une répression accrue. Pour garantir un impact positif de l'IA sur la politique, il est indispensable de mettre en place un cadre éthique rigoureux, de garantir la transparence des systèmes d'IA et d'informer les citoyens sur les opportunités et les risques liés à l'IA dans le domaine politique.

## 10 Quelques référendums suisses illustrant son fonctionnement

### 10.1 Le référendum de 1971 sur le suffrage féminin

C'est l'exemple ultime du « consensus lent ». Alors que la plupart des pays européens ont accordé aux femmes le droit de vote après les guerres mondiales, les hommes suisses (seuls électeurs à l'époque) l'ont rejeté en 1959.

- **Le conflit** : L'« élite institutionnelle » souhaitait que le suffrage féminin soit conforme aux normes internationales, mais la « majorité traditionnelle » des zones rurales résistait.
- **Résultat** : Il a fallu attendre 1971 pour qu'une majorité de 65,7 % d'hommes finisse par se prononcer.
- **Comment cela a changé le pays** : Cela a prouvé qu'en Suisse, les grands changements sociaux ne peuvent pas être « imposés » par décret ; ils doivent être « vendus » à la population jusqu'à ce qu'un consensus culturel soit atteint.

### 10.2 L'adhésion à l'EEE en 1992 (le « vote des milliardaires »)

Il s'agit peut-être du vote le plus célèbre de l'histoire suisse. Le gouvernement et tous les principaux partis (à l'exception du parti d'extrême droite UDC) souhaitaient que la Suisse rejoigne l'Espace économique européen (EEE).

- **Le conflit** : L'« élite économique » soutenait que le refus de participer à l'élection présidentielle entraînerait la ruine économique. L'« opposition », menée par Christoph Blocher, affirmait qu'il s'agissait d'une perte de souveraineté.
- **Résultat** : Le peuple l'a rejeté de justesse (50,3 % de non).
- **Comment ce vote a transformé le pays** : Ce vote unique a déterminé la voie bilatérale de la Suisse. Il a empêché son intégration à l'UE et contraint le gouvernement à négocier des centaines de traités spécifiques au lieu d'adhérer à un bloc. Il a également fait de l'UDC la principale force politique du pays.

### 10.3 L'interdiction des minarets de 2009

- C'était un cas où la « capture institutionnelle » dont vous parliez était particulièrement flagrante. Le gouvernement suisse, le Parlement et même les autorités ecclésiastiques ont fortement incité à voter « non » à l'interdiction de la construction de nouveaux minarets dans les mosquées.
- Le conflit : les militants affirmaient que les minarets étaient des symboles de l'islam politique, tandis que l'élite soutenait que l'interdiction violait les droits de l'homme et la liberté religieuse.
- Résultat : 57,5 % des électeurs ont approuvé l'interdiction, provoquant un choc au sein de la classe politique.<sup>8</sup>
- Comment cela a changé le pays : Il s'agissait d'une « révolte » massive contre l'élite urbaine, qui a démontré que le peuple suisse était prêt à passer outre le « consensus d'experts » en matière d'identité nationale.

### 10.4 L'initiative de 2014 « Contre l'immigration de masse »

- Ce vote a placé la Suisse au bord d'une crise avec l'UE.

- Le conflit : Le gouvernement a averti que limiter l'immigration en provenance de l'UE déclencherait la « clause guillotine », ce qui pourrait annuler tous les accords commerciaux avec l'Europe.
- Résultat : La population a approuvé de justesse les quotas d'immigrants (50,3 % de oui).
- Comment cela a transformé le pays : cela a imposé un exercice de « consensus » à haut risque. Le gouvernement a finalement mis en œuvre une version allégée (privilégiant les travailleurs locaux) qui a satisfait les électeurs sans que l'UE ne dénonce les traités. Cela a démontré la capacité du système à « plier sans rompre ».

## 10.5 Le revenu de base universel (RBU) de 2016

- La Suisse a été le premier pays à voter sur l'octroi d'un revenu mensuel garanti à chaque citoyen.
- Le conflit : les militants voulaient dissocier le « travail » de la « dignité ». Le gouvernement et les groupes d'entreprises ont qualifié cela d'« expérience risquée ».
- Résultat : 76,9 % Non.
- Impact sur le pays : Malgré la défaite, ce vote a suscité un débat national sur l'avenir du travail et de l'automatisation, des années avant d'autres pays. Il a démontré que l'outil « Initiative » peut servir à ancrer une idée novatrice dans la conscience collective, même si elle n'est pas encore prête à être adoptée.

## 10.6 Études de cas : Politique climatique et réforme des retraites

### 1. Étude de cas : La loi sur le CO2 (Politique climatique)

Dans une démocratie conflictuelle (comme aux États-Unis ou au Royaume-Uni), une loi sur le climat est souvent adoptée à une courte majorité, puis immédiatement attaquée ou abrogée lorsque le parti d'opposition accède au pouvoir. En Suisse, ce « conflit » se manifeste par la menace d'un référendum.

- L'échec de 2021 : Un large consensus parlementaire (incluant les milieux d'affaires et les partis écologistes) a adopté une nouvelle loi sur le CO2. Cependant, une petite coalition d'associations automobiles et de propriétaires a déclenché un référendum. Ils ont affirmé qu'il s'agissait d'une « taxe sur les pauvres ». Le peuple l'a rejetée (51,6 % de votes contre).
- La correction consensuelle (2023-2025) : Au lieu de renoncer ou d'obtenir une majorité absolue, le gouvernement a revu sa copie. Il a assoupli les prélèvements pour apaiser la population rurale et les propriétaires, tout en maintenant l'objectif de neutralité carbone.
- Résultat : Une loi révisée sur le climat et l'innovation a été soumise au vote en juin 2023 et approuvée par 59,1 % des votants. Grâce à une plus grande implication des parties prenantes et à la réduction des points de désaccord financiers, un consensus durable a été trouvé .

### 2. Étude de cas : Le 13e versement de pension (mars 2024)

La réforme des retraites est le sujet de discorde par excellence en Europe (comme en témoignent les grèves massives en France). La Suisse l'a gérée en jouant sur la tension entre consensus et démocratie directe.

- L'initiative : Les syndicats ont proposé un 13e versement mensuel de pension pour aider à faire face au coût de la vie.
- Le conflit : Le gouvernement et les partis de droite s'y sont fermement opposés, craignant que cela ne ruine le système. Dans une démocratie conflictuelle, le gouvernement bloquerait tout simplement cette mesure.
- Résolution : Grâce à la démocratie directe, le peuple a eu le dernier mot. En mars 2024, les électeurs ont approuvé la 13e réforme des retraites (58,2 % de « oui ») mais ont rejeté une proposition visant à relever l'âge de la retraite à 66 ans.
- Situation actuelle (2025) : Le gouvernement travaille actuellement à trouver un mode de financement. Il négocie entre une hausse de la TVA et une augmentation des cotisations sociales, cherchant une solution qui n'entraînera pas un nouveau référendum.

## 10.7 Résumé comparatif clé

Fonctionnalité	Suisse (Consensus)	Majoritaire (Conflit)
<b>Rythme des réformes</b>	<b>Lent mais stable.</b> Les lois mettent des années à être adoptées, mais elles sont rarement abrogées.	<b>Rapides mais fragiles.</b> Les lois sont adoptées rapidement mais peuvent être abrogées après une élection.
<b>Traitement des minorités</b>	Il faut consulter les autorités compétentes pour éviter un référendum.	Peut être ignorée si la majorité dispose d'un nombre suffisant de voix.
<b>Arène principale</b>	<b>La table de négociation</b> (phase préparlementaire).	<b>Le studio de télévision / la rue</b> (phase post-législative).
<b>But</b>	Trouver le « plus petit dénominateur commun ».	Mise en œuvre d'un « mandat clair ».

### Conclusion : Est-ce « mieux » ?

de Lijphart suggèrent que les démocraties de consensus (Suisse, Belgique, Danemark) obtiennent généralement de meilleurs résultats dans les domaines suivants :

- Une plus grande stabilité à long terme, importante pour l'économie mais aussi pour le bien-être social.
- Représenter les femmes et les minorités.
- Prévenir les troubles civils (les conflits se résolvent par les urnes, et non dans la rue).
- Une économie plus compétitive et des taux d'imposition plus bas. À noter que cela se remarque également lorsqu'on compare les différences démocratiques entre les canons suisses.

Cependant, le « prix » de ce modèle est la lenteur. Il a fallu attendre 1971 pour que la Suisse accorde le droit de vote aux femmes au niveau fédéral, car un consensus devait être trouvé au sein de l'électorat masculin.

## 10.8 Comment ces votes empêchent la « capture institutionnelle »

Dans une démocratie représentative, une fois le consensus des élites établi, le débat est clos. En Suisse, comme le montrent ces exemples, le débat n'est clos que lorsque le **souverain (le peuple)** s'est exprimé.

- **Résultat du veto populaire**
- **Responsabilité** : les politiciens savent qu'ils ne peuvent pas « échapper » aux valeurs du peuple.
- **Stabilité** : une fois qu'une loi a été « approuvée » par le public, elle est rarement abrogée ou contestée par la suite.
- **Modération** : la menace d'un référendum oblige le gouvernement à trouver un terrain d'entente avant le vote.